

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(31^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du jeudi 21 octobre 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ÉRIC RAOULT

1. **Loi de finances pour 1994 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4695).

AGRICULTURE ET PÊCHE

BAPSA (suite)

Réponses de M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche, aux questions de : MM. Georges Colombier, Daniel Soulage, Loïc Bouvard.

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

Réponses (suite) de M. le ministre aux questions de : MM. François Guillaume, Bernard Schreiner, Jean-Paul Emonne, Aimé Kergueris, Didier Béguin, Marc Le Fur, Jean-Jacques de Peretti, Germain Gengenwin, Marcel Roques, Jean Proriol, Jean-Louis Goasduff, Guy Drut, Bernard de Froment, Alain Suiguenor, Antoine Carré, Yves Coussain, Jean-Pierre Abelin, Mme Marie-Thérèse Boisseau, MM. Yves Van Haecke, Yves Deniaud, Jean-Paul Fuchs, Aymeri de Montesquiou, Michel Jacquemin, Claude Dhinnin, Bernard Carayon, Jean-Bernard Raimond, Georges Colombier, Daniel Garrigue, Patrick Olier.

AGRICULTURE ET PÊCHE

Etat B

Titre III. - Adoption (p. 4716)

Titre IV (p. 4716)

Amendement n° 39 rectifié de M. Vasseur : MM. Philippe Vasseur, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'agriculture ; le ministre. - Adoption.

Amendement n° 40, deuxième rectification, de M. Vasseur : MM. le rapporteur spécial, le ministre. - Adoption.

Adoption du titre IV modifié.

Etat C

Titre V. - Adoption (p. 4716)

Titre VI (p. 4716)

Amendement n° 41 rectifié de M. Vasseur : MM. le rapporteur spécial, le ministre. - Adoption.

Adoption du titre VI modifié.

BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES

Adoption des crédits couverts aux articles 32 et 33.

Après l'article 52 (p. 4717)

Amendement n° 47 de M. Vasseur : MM. le rapporteur spécial, le ministre. - Retrait.

Amendement n° 47 repris par M. Le Déaut. - Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'un projet de loi constitutionnelle** (p. 4718).

3. **Dépôt d'un rapport** (p. 4718).

4. **Dépôt de projets de loi adoptés par le Sénat** (p. 4718).

5. **Ordre du jour** (p. 4718).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. ÉRIC RAOULT, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1994 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (n^o 536, 580).

AGRICULTURE ET PÊCHE BAPSA (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et de la pêche, et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Cet après-midi, l'Assemblée a abordé la phase des questions.

Nous commençons ce soir par les questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. Georges Colombier.

M. Georges Colombier. Monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche, j'appelle votre attention sur l'effet déstabilisateur de certaines vagues d'importations de produits agricoles dont est victime la profession et, plus particulièrement les éleveurs de lapins. Des importations massives à bas prix en provenance de pays extérieurs à la Communauté européenne tels que les pays de l'Est ont complètement bouleversé le marché intérieur et fortèrent accentué la situation de crise que connaissent les producteurs. La chute des cours enregistrée en France risque de mettre leur exploitation en péril. Je n'ai évoqué que les difficultés de la cuniculture, mais nombreux sont les agriculteurs concernés par ces importations : les producteurs de petits fruits rouges, les éleveurs de porcs, etc.

Il me serait agréable, monsieur le ministre, de connaître les interventions que vous avez déjà pu engager en la matière et les mesures de sauvegarde que vous comptez prendre prochainement pour rééquilibrer le marché et redonner un peu d'espoir à nos agriculteurs.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Les lapins et les fruits rouges ! On mesure là toute l'étendue du ministère dont j'ai la responsabilité.

Les producteurs de lapins, qui se sont orientés vers cette production il y a quelques années, rencontrent maintenant des difficultés de marché et parfois en raison

d'importations en provenance de Chine. Il est important d'assurer des contrôles, y compris sanitaires, et nous avons alerté la commission européenne de façon qu'ils soient renforcés car il suffit de faibles volumes d'importations pour déséquilibrer tout un marché.

L'organisation au niveau interprofessionnel est nécessaire et doit permettre d'aller plus loin quant à la façon d'appréhender la question. Nous sommes néanmoins tout à fait disposés à aider ces producteurs et nos offices sont là pour intervenir.

S'agissant des fruits rouges, nous avons connu des difficultés tout au long de l'été dans le domaine des fruits et légumes et l'ONIFLHOR est intervenu régulièrement pour essayer de maintenir le marché à un niveau acceptable. Cela met clairement en évidence la nécessité de la mise en place d'une nouvelle organisation commune du marché des fruits et légumes. En effet, dans le domaine des fruits rouges aussi, de faibles importations peuvent déséquilibrer l'ensemble du marché.

Ces questions soulignent la diversification de notre agriculture et l'ingéniosité dont il a été fait preuve dans l'exploration de toutes ces pistes expérimentales. Mais lorsqu'on engage un producteur dans une voie, il faut pouvoir l'accompagner et cette voie ne doit pas être sans issue. Les offices sont mobilisés pour régler ces problèmes auxquels nous souhaitons vivement pouvoir apporter des réponses adaptées dans l'avenir.

M. le président. La parole est à M. Daniel Soulage.

M. Daniel Soulage. Monsieur le ministre, je souhaite revenir sur la question de l'assurance grêle déjà évoquée par l'un de mes collègues. L'équilibre économique de nos exploitations agricoles est de plus en plus fragile et nos agriculteurs, dont la trésorerie s'amenuise, supportent difficilement les aléas climatiques. Il est donc très important pour eux de contracter des assurances chaque fois que cela est possible.

En 1991, les crédits d'incitation à l'assurance grêle qui s'élevaient à 120 millions de francs ont été supprimés du fonds d'indemnisation des calamités agricoles. Votre prédécesseur avait invoqué des raisons budgétaires et techniques. En 1992, la Cour des comptes, dans son rapport public, a en effet mis en évidence les insuffisances de la procédure d'indemnisation et a appelé à une réforme globale du régime applicable. Je souligne que cette juridiction a fait preuve de prudence pour l'assurance grêle en notant qu'une telle mesure aurait nécessité une analyse plus poussée.

Le désengagement de l'Etat est d'autant plus regrettable qu'il entraîne, de fait, celui des conseils généraux. Les primes des agriculteurs les plus fragiles qui ont impérativement besoin de s'assurer sont donc en très nette augmentation, d'autant plus que l'attribution d'aides financières forfaitaires à l'hectare due à l'application de la nouvelle PAC supprime en grande partie l'intérêt de l'assurance dans les zones de grande culture et de faibles risques. Le coût de l'assurance est augmenté d'autant dans les régions exposées, notamment pour les cultures légumières et fruitières. C'est ainsi que les primes d'assurance atteignent facilement le taux de 15 ou 16 p. 100 dans ma région.

Dans cette période de crise agricole, de nombreux collègues et moi-même souhaitons que l'incitation à l'assurance grêle soit rétablie et je puis vous assurer que le monde paysan serait très sensible à une telle mesure.

Par ailleurs, monsieur le ministre, cet après-midi vous avez eu l'occasion, lors d'une réponse, d'évoquer les filets paragrêle et vous nous avez déclaré être favorable à leur expérimentation. Je puis vous indiquer que celle-ci a déjà eu lieu dans mon département cette année. Si l'expérience a été coûteuse, elle s'est néanmoins révélée très positive car les filets ont résisté aux tempêtes.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je vous remercie, monsieur le député, de nous livrer les résultats d'une expérience intéressante.

J'ai déjà répondu à la question relative aux mécanismes d'incitation à l'assurance grêle. Je connais les difficultés que rencontre le Lot-et-Garonne. Je sais également les efforts que souhaitait déployer le conseil général de ce département pour accompagner ceux de l'Etat. Or, depuis que celui-ci s'est retiré, on constate que les producteurs ne sont plus assurés, si bien que nous allons être obligés de régler, d'une manière ou d'une autre, ce problème et cela va finir par coûter cher. Je crois donc nécessaire de rétablir les formules d'incitation à l'assurance grêle. J'ai adressé au ministre de l'économie une proposition en ce sens. J'espère que nous pourrions très prochainement solliciter à nouveau les collectivités locales décidées à accompagner l'effort de l'Etat, de façon à pouvoir ensemble inviter tous les producteurs à s'assurer.

M. le président. La parole est à M. Loïc Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le ministre, la Bretagne produit 50 p. 100 des porcs français. C'est dire si les effets de l'effondrement des cours se font terriblement sentir chez nous et peuvent avoir des conséquences redoutables, dramatiques sur la vie de nos agriculteurs, sur la pérennité de nos exploitations et, par voie de conséquence, sur l'économie tout entière de notre région.

Avec un prix de vente de 6,82 francs au kilo et un prix de revient dépassant 9 francs, les producteurs ne pourront résister longtemps. Or un producteur de moins, ce sont en fait cinq emplois qui disparaissent. Vous en êtes bien conscient ; aussi nous avez-vous dit que, demain, vous annonceriez les mesures que vous comptez prendre pour juguler la crise. En plus de l'action que vous entreprenez au niveau communautaire pour dégager le marché par des exportations vers l'est de notre continent, laissez-moi, avec la FDSEA et le CDJA du Morbihan, vous proposer quelques mesures à court terme, en souhaitant que vous puissiez les retenir.

Premièrement, abonder l'enveloppe « agriculteurs en difficulté » pour une prise en charge des cotisations sociales.

Deuxièmement, rendre les aides aux récents investisseurs accessibles sans justificatifs ni restrictions de prêts.

Troisièmement, prendre en charge les frais de stockage.

Quatrièmement, prendre en charge les frais financiers liés à la perte d'exploitation, pour soulager les trésoreries.

Cinquièmement, enfin, reporter les annuités bancaires sans frais — on pourrait envisager un report d'annuités sur quatre ans avec un an de différé.

Vous nous avez dit, monsieur le ministre, que votre objectif était de soutenir les exploitations pour qu'elles passent la crise. Je connais votre détermination. Ne pensez-vous pas que ces mesures soient à même d'aller en ce sens ?

M. Germain Gengenwin. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le président Bouvard, la crise du porc est l'une des questions les plus difficiles auxquelles nous soyons confrontés, et il serait hasardeux d'annoncer la sortie du tunnel, si je puis dire.

Ce que nous savons aujourd'hui, c'est d'abord ce qu'il ne faut pas faire, à savoir inviter à décapitaliser. La surproduction étant européenne, si nous nous engageons dans cette voie, nous perdrons nos parts de marché sans voir les couts remonter. La diminution de la production ne peut avoir lieu qu'au niveau européen. Ce n'est pas le cas pour le moment. Tous les bassins de production sont en progression, en dépit de la chute des prix. Ces cinq derniers mois, la production au niveau européen a augmenté de 3,7 p. 100.

Il faut donc résister. Mais comment passer cette période difficile ?

D'abord en obtenant des mesures de dégagement, et nous les avons obtenues lundi dernier à Luxembourg.

Ensuite, il faut se rapprocher des exploitations. Vous avez énuméré une série de mesures qui pourraient être prises.

Vous comprendrez que je ne veuille pas anticiper sur ce qui sera annoncé demain, à l'issue d'un dialogue approfondi avec la profession. Je pense que l'on peut retenir les pistes que vous avez indiquées. Toutes seront étudiées avec les intéressés, et avec le secteur bancaire qu'il faut mobiliser pour tout ce qui a trait au crédit, aux reports d'annuités, etc.

(M. Loïc Bouvard remplace M. Eric Raoult au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du RPR.

La parole est à M. François Guillaume.

M. François Guillaume. Monsieur le ministre, je dirai d'abord un mot du GATT, car personne ne comprendrait que reste silencieux sur ce sujet l'un de ceux qui ont négocié à Punta del Este la déclaration préliminaire de l'Uruguay Round.

Pour mettre fin à la diffusion de contrevérités et pour que nul n'en ignore, je voudrais rappeler quelques faits et dates.

Dès l'origine du GATT, l'agriculture a été soumise à une certaine réglementation internationale du commerce. C'est si vrai que, dès 1958, le tarif extérieur commun du marché commun agricole a été négocié avec les pays tiers sur la base d'articles du GATT. C'est pour l'avoir oublié en 1985 lors de l'élargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal que la Communauté a dû, au début de 1986, accorder aux pays tiers justifiant de débouchés agricoles traditionnels dans la péninsule ibérique une compensation de maïs et de sorgho au titre de l'article 24-6. Cette responsabilité est celle de M. Roland Dumas qui n'a pas voulu écouter les avertissements du président de la FNSEA de l'époque.

En septembre 1986, s'est ouvert un nouveau cycle de négociations dont le principe avait été décidé et la matière fixée par une réunion ministérielle du GATT en 1982, et c'est en 1985 qu'un mandat avait été délivré à la Commission sur les quinze volets de l'actuelle négociation, dont l'agriculture.

La déclaration préliminaire du GATT de Punta del Este fut un succès pour l'Europe qui avait réussi à préserver sa politique agricole commune, n'acceptant un démantèlement partiel de ses aides qu'en contrepartie d'une réduction correspondante des subventions accordées par les Etats-Unis à leur agriculture. En outre, l'engagement était pris de remédier aux fluctuations erratiques du dollar perturbant le commerce international, avantage qu'utilisent encore aujourd'hui les Américains pour se protéger de la concurrence des autres et promouvoir leurs exportations.

C'est en 1989, à la réunion dite du *mid term*, qu'ont malheureusement été abandonnées les orientations définies à Punta del Este et, de concessions en lâchetés durant quatre ans, la Commission a fini par capituler à Blair House après une désastreuse réforme de la PAC avalisée par le gouvernement socialiste de l'époque. Alors, de grâce, que l'ignorance des uns ne vienne pas enrichir les contrevérités des autres. Les faits sont là. Ils sont accusateurs pour la majorité d'hier.

Monsieur le ministre, saluant au passage la fermeté du Gouvernement au GATT, fermeté qui ne doit pas se démentir, j'aimerais que vous précisiez votre opposition à la prétention des Etats-Unis de maintenir les dispositions unilatérales de leur loi commerciale alors qu'ils réclament de leurs partenaires le respect de règles multilatérales, actuelles et à venir. L'organisation mondiale du commerce est-elle vraiment pour la France le préalable à tout accord général, à tout « mini-paquet », à tout accord partiel, voire à tout « constat d'étape » ?

Mais quelles que soient les chances d'un bon accord au GATT, ne croyez-vous pas nécessaire de réintroduire en agriculture une concurrence intercommunautaire que le développement du contingentement des productions, des primes compensatrices et autres contraintes administratives a considérablement limité, alors que cette concurrence pourrait, au sein de l'Europe, tourner à l'avantage de la France ?

A cet égard, votre budget, qui a dû sacrifier à la forte hausse des dépenses sociales, permettra-t-il de renforcer la compétitivité de nos entreprises agricoles et agroalimentaires, notamment par la réduction de leurs charges fiscales et financières - le taux des prêts est positif et la bonification des taux d'intérêt a diminué de manière très forte au cours des budgets derniers et encore dans le vôtre - ainsi que de toutes les taxes parafiscales ou interprofessionnelles qui pèsent sur les résultats alors qu'elles ont perdu une partie de leur justification passée ?

Faute de pouvoir à vous seul décider des prix agricoles et des primes, ne pensez-vous pas nécessaire de mettre en œuvre une politique de réduction des coûts, ce qui est encore de votre responsabilité ?

Enfin, ne pouvez-vous donner à nos agriculteurs des raisons d'espérer ? N'êtes-vous pas porteur d'un projet mobilisateur qui, au-delà des mesures d'ajustement que vous proposez et auxquelles je souscris, rende à nos agriculteurs leurs ambitions perdues, en même temps qu'il conserverait à la France son rang de deuxième exportateur au monde de produits agricoles, juste derrière les Etats-Unis ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Mes chers collègues, j'ai laissé l'ancien ministre de l'agriculture s'exprimer bien au-delà de son temps de parole. Ce n'est pas un exemple à suivre, mais l'exception qui confirme la règle des deux minutes !

M. François Guillaume. Je vous remercie de votre indulgence !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je vous remercie, monsieur Guillaume, d'avoir rappelé l'histoire des négociations et des conditions peu heureuses dans lesquelles elles se sont poursuivies. On avait bien l'impression qu'il se préparait quelque chose, mais on se disait que, un peu comme à Bruxelles, deux ou trois jours de réunions marathon suffiraient à corriger les retards pris pendant des mois et des années ! Finalement, nous nous trouvons avec le prétendu pré-accord que l'on essaie de nous imposer. Sans doute n'a-t-on pas été suffisamment vigilant. Toujours est-il que nous voici aux prises avec ce dossier.

La semaine dernière, ici même, le Premier ministre s'est exprimé clairement et a réaffirmé la fermeté du Gouvernement. Chacun se souvient de l'accueil que l'Assemblée a réservé à ses déclarations. Je crois que nous avons rendu à la question agricole la place qui doit être la sienne parmi celles que nous avons à traiter. Quant à l'attitude des Américains à l'égard de l'organisation mondiale du commerce, elle est inadmissible, insupportable.

L'essentiel est de maintenir le cap que nous avons fixé. Comme je l'ai rappelé en début d'après-midi, nous avons une position déterminée mais dynamique, en ce sens que nous voulons montrer que la France n'est pas le pays qui bloque les discussions. Alors que tout le monde est attaché au développement du commerce mondial, nous ne voulons pas que l'on croit sur toute la planète que c'est l'Europe qui bloque, qu'au sein de l'Europe, c'est la France et qu'en France, ce sont les agriculteurs, qui serviraient donc de bouc émissaires.

Nous devons, dites-vous, donner aux agriculteurs des raisons d'espérer. Personnellement, je ne tiens pas un discours démobilisateur car ce secteur offre encore à nos jeunes des voies de réussite.

Je souhaiterais que les Français sachent exactement ce que représente la filière agricole. Nos concitoyens n'en ont pas une image exacte. Il y a quelques jours, à Cologne, où se tenait le salon international de l'agroalimentaire, j'ai rencontré les représentants de quatre cents entreprises françaises qui travaillent dans ce secteur, lequel est notre première industrie nationale. C'est lors de telles manifestations que l'on voit combien le label France passe bien, combien nos produits sont recherchés et le peu de difficultés que rencontre leur commercialisation. C'est une filière porteuse d'avenir. Voilà ce qu'il faut dire, car il n'y a pas de raison de verser dans le défaitisme.

Bref, il nous faut mobiliser autour de nos capacités exportatrices et insister sur le fait que l'agriculture a une dimension essentielle dans l'aménagement du territoire. Oui, aménager le territoire, maintenir une activité dans des zones difficiles, c'est surtout grâce à l'agriculture que nous pourrions le faire, cette agriculture qui a un rôle économique, social et culturel. Reprendre régulièrement ce type de discours, qui correspond rigoureusement à la réalité, ne peut que susciter une véritable fierté et l'enthousiasme dans l'exercice de ce beau métier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. François Guillaume, pour poser une deuxième question.

M. François Guillaume. Ma seconde question, qui sera plus courte, monsieur le président, porte sur les crédits d'animation sociale et culturelle en milieu rural du chapitre 43-23, article 10.

Cette ligne budgétaire a subi une baisse en 1993. Vous en proposez une nouvelle du même montant pour 1994. Cela n'est pas tout à fait conforme aux objectifs du CIAT de Mende qui s'est montré soucieux de maintenir l'action éducative et culturelle en la considérant comme l'un des moyens, avec l'action économique, d'éviter la désertification de l'espace rural.

A ce titre, les quelque 2 000 foyers ruraux mènent des actions d'autant plus efficaces que leur implantation s'étend sur l'ensemble du pays.

Je souhaite que vous puissiez rétablir ces crédits, mais je sais que vous n'avez pas de marge de manœuvre.

C'est pourquoi je vous propose une redistribution des crédits de cette ligne en affectant des moyens plus adéquats à tous les organismes - et Dieu sait s'ils sont nombreux ! - parmi lesquels il faudra choisir ceux qui mènent les actions les plus significatives. A cet égard, un bilan comparatif pourrait éclairer votre jugement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je vous remercie, monsieur Guillaume, de vos suggestions, qui sont presque des solutions !

Nous allons donc essayer de trouver des marges de manœuvre par un redéploiement des crédits. Après un dialogue avec les différentes fédérations nationales concernées, nous allons voir comment ajuster cet effort dans le cadre du prochain CIDAR que je suis en train de préparer.

Globalement donc, il pourra être donné satisfaction à votre demande, ce qui est légitime.

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le ministre, les lourdes conséquences de la réforme de la politique agricole commune pour l'économie agricole et agro-alimentaire semblent avoir été prises en considération par le Gouvernement dans le cadre des ses interventions en faveur de la politique de restructuration et d'adaptation des filières ainsi que dans les dépenses en capital destinées à la modernisation des entreprises agro-alimentaires.

En effet, les crédits inscrits en faveur des offices d'intervention agricole au chapitre 44-53 enregistrent une augmentation de 2,8 p. 100 pour s'établir à 3 614,69 millions de francs.

Toutefois, un effort de clarification et de recherche d'une meilleure complémentarité entre les financements de l'Etat et ceux prévus par les contrats de plan semble nécessaire.

Ainsi, pour les financements prévus dans la nouvelle génération des contrats de plan Etat-régions, ne conviendrait-il pas de préciser davantage qu'ils ne sont pas destinés à accompagner les contraintes d'adaptation des élevages aux nouvelles normes des installations classées ? Les crédits correspondant à ces besoins sont d'ailleurs prévus par le budget. De plus, la question de la mobilité et du transfert des quotas, facteurs essentiels du développement futur de l'activité des exploitations agricoles et du devenir des entreprises agro-alimentaires, ne devrait-elle pas être prévue plus clairement dans le cadre des interventions des offices ?

Par ailleurs, parmi les crédits de politique industrielle, ceux destinés aux entreprises agro-alimentaires pour un montant de 219 millions de francs en autorisations de programme sont encore insuffisants, tant en raison des

importants contingentements de production et de leurs conséquences pénalisantes qu'au regard des efforts que les régions sont prêtes à consentir dans les prochains contrats de plan.

Les désengagements budgétaires précédents ont profondément pénalisé la vie économique et sociale de nos régions rurales. Les régions sont prêtes à les corriger à condition d'être davantage suivies par l'Etat.

Pouvons-nous compter sur vous ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Votre intervention comporte plusieurs questions.

Concernant la capacité d'intervention des offices, j'ai souhaité une réorganisation du Conseil supérieur d'orientation et un renforcement de son rôle.

A propos des différentes interventions et des équipements possibles dans le cadre des contrats de plan, le volet agricole fait partie de ce que l'on appelle le « noyau dur », de ce sur quoi il faudra négocier pour faire converger les financements de l'Etat et des collectivités, notamment régionales.

S'agissant des transferts de quotas au niveau départemental, on a choisi la formule des quotas non marchands, c'est-à-dire à faible prix, essentiellement pour favoriser les jeunes et éviter les délocalisations.

Telle est la réponse, incomplète, j'en suis conscient, que je peux vous faire.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Jean-Paul Emorine.

M. Jean-Paul Emorine. Mon intervention fait suite aux deux amendements que j'ai déposés afin de supprimer la part communale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces amendements reposent sur l'idée que l'Etat doit mener une politique volontaire et concrète en répondant aux attentes du monde agricole.

Pour commencer, il faut un allègement des charges, actuellement si excessives qu'elles handicapent le secteur agricole face à ses concurrents étrangers.

En Europe, c'est notre pays qui occupe le plus grand espace. Aussi, la charge du foncier non bâti est un obstacle structurel majeur que ne connaissent pas les autres pays de la Communauté. En effet, cette charge représente en moyenne 5 p. 100 du chiffre d'affaires de nos exploitations, rapportée à une marge nette qui devrait se situer à 15 p. 100. Elle grève donc fortement le revenu de nos agriculteurs.

Alors que s'annonce un grand débat sur l'aménagement du territoire et que le secteur de l'agriculture est confronté aux graves difficultés que nous connaissons tous, cette taxe va à l'encontre d'une politique d'occupation de l'espace rural.

Nous nous sommes félicités de la suppression des parts départementale et régionale. Pour cette dernière, le Gouvernement a accéléré le processus dans le cadre du collectif, ce dont je me réjouis.

Maintenant, il s'agit de poursuivre cette logique jusqu'à son terme, lequel consiste en la suppression progressive mais définitive de la part communale, la perte de recettes pour les communes pouvant être compensée par une augmentation de la dotation globale de fonctionnement.

Dans la perspective de la politique d'aménagement du territoire que le Gouvernement entend conduire, cette disposition devrait permettre, d'une part, d'occuper l'espace rural, en facilitant l'extensification des cultures, d'autre part de maintenir un environnement naturel, sans participation financière supplémentaire des collectivités pour l'entretien de nos campagnes.

Elle aurait pour effet de rendre notre agriculture plus compétitive face à celle des autres pays de la Communauté et de permettre ainsi le maintien d'une activité essentielle sans laquelle le monde rural ne peut survivre.

Bien sûr, son application ne devrait en aucun cas compromettre les budgets des communes rurales en les privant d'une recette importante pour leur survie.

Monsieur le ministre, ma question est la suivante : compte tenu de ces éléments, quelles dispositions le Gouvernement envisage-t-il de prendre pour réduire les charges fixes qui pèsent sur nos exploitations agricoles ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, vous posez une question qui n'est pas simple. Supprimer la part communale du foncier non bâti reviendrait à supprimer totalement le foncier non bâti, puisque la part régionale et la part départementale ont disparu ! Au moment où l'on veut assurer la décentralisation et l'autonomie des collectivités locales, elles ne pourraient plus prélever un impôt qui, pour les petites communes rurales, essentiellement, constitue l'une des principales recettes. Elles devraient alors se contenter de vivre de dotations versées au gré des lois de finances, c'est-à-dire remises régulièrement en question.

C'est là un problème de fond. Nos collectivités locales, qui veulent toujours plus d'autonomie - et je pense que c'est une bonne façon d'administrer notre territoire -, doivent pouvoir prélever l'impôt. Je parle ici à la place de mes collègues chargés des collectivités locales, mais c'est ma vision personnelle que j'exprime.

Cette question doit donc être traitée dans le cadre d'une révision générale de la fiscalité locale. D'ailleurs, dès que nous avons pris la décision d'anticiper l'allègement de la part départementale du foncier non bâti, j'ai enregistré de nombreuses réactions de représentants du monde agricole nous demandant d'être prudents avant de décider l'exonération de la part communale.

Pour vous livrer le fond de ma pensée, bien que cela ne relève pas de la compétence du ministre de l'agriculture, je vous indique que je suis favorable à une spécialisation des recettes fiscales. Les quatre « vieilles » ont vécu et il faut essayer d'imaginer des impôts différenciés selon les collectivités, selon les niveaux de perception, ce qui responsabiliserait encore davantage les élus. Aujourd'hui, le citoyen contribuable qui reçoit sa feuille d'imposition ne sait plus très bien qui a décidé d'augmenter l'impôt. Il existe souvent quatre échelons d'imposition : la région, le département, le district et la commune. Cela fait beaucoup.

C'est dans le cadre d'une telle spécialisation que votre proposition pourrait être reprise.

M. le président. La parole est à M. Aimé Kerguéris.

M. Aimé Kerguéris. Monsieur le ministre, ne vous étonnez pas qu'un parlementaire breton vous interroge sur la crise porcine.

La production porcine européenne connaît une nouvelle crise grave. Les prix de vente à la production sont descendus à un niveau extraordinairement bas. Le marché

de la viande porcine ne s'est jamais aussi mal porté dans la Communauté. Le commissaire européen à l'agriculture l'a lui-même souligné. La France ne peut d'ailleurs être accusée puisqu'elle n'est pas autosuffisante en la matière : elle ne produit en effet qu'entre 92 et 95 p. 100 de sa consommation.

Monsieur le ministre, vous avez pu obtenir de la Communauté qu'elle dégage des subventions à l'exportation pour 60 000 tonnes. Pensez-vous que cela sera suffisant pour assainir durablement le marché ?

Les organisations professionnelles ont présenté des propositions à court terme, dont le président Bouvard a donné la liste et à long terme. Elles demandent le soutien du Gouvernement et l'affirmation claire de sa volonté de mettre en place, au niveau européen, une véritable organisation de marché prenant en compte les possibilités de consommation et de conquête de parts de marché hors de la Communauté.

Monsieur le ministre, quelles sont les intentions du Gouvernement face à ce délicat et douloureux problème ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. J'ai déjà répondu à plusieurs reprises à cette question et je ne sais pas très bien comment faire pour me renouveler. *(Sourires.)*

M. Aimé Kerguéris. Que peuvent faire la Communauté et le Gouvernement pour obtenir des marchés extérieurs ?

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Encore faut-il négocier avec des pays tiers solvables. En général nous devons consentir des efforts de restitution importants.

M. Germain Gengenwin. Il ne faudrait pas que la viande de porc soit payée en monnaie de singe ! *(Sourires.)*

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Il convient de parvenir à un contrôle global de la production européenne.

Les producteurs français ont accompli des progrès sérieux en la matière parce qu'ils se sont bien mobilisés et parce qu'ils ont fait preuve de beaucoup de compétence et d'intelligence au point qu'ils couvrent 95 p. 100 de nos besoins et qu'ils ont conquis des parts de marchés. Compte tenu des efforts consentis, il est normal qu'ils aient occupé le terrain commercial.

Sans trop insister sur le sujet je vous indique que la progression de la production a été un peu supérieure en France à ce qu'elle a été dans les autres bassins de production pour lesquelles la moyenne a été de 3,7 p. 100.

Nous avons réussi à stabiliser la situation. Toutes les parts de marché que nous pouvons obtenir à l'extérieur sont intéressantes. Cependant il faudra déployer encore beaucoup d'énergie car il ne suffit pas de bénéficier d'ouvertures sur un marché. Considérez par exemple le marché japonais. Toutes les barrières, y compris sanitaires qui nous interdisaient d'y entrer ont été levées et nous pouvons exporter vers ce pays depuis deux ou trois mois puisque nous avons fini par obtenir toutes les autorisations. Pourtant nos exportations en direction du Japon ne progressent pas énormément.

Il existe donc certainement des possibilités, mais il faut mettre en œuvre les moyens nécessaires, ce que nous n'avons pas encore fait, reconnaissons-le.

La crise est sévère et je comprends que les Bretons s'expriment ce soir. Je leur indique que ce sujet fait partie intégrante de nos préoccupations. J'attends avec impatience la réunion de demain, car j'ai hâte de pouvoir

annoncer, puis finaliser les dispositions qui seront prises afin que ce marché retrouve le calme après avoir enregistré la reprise que nous souhaitons.

M. le président. La parole est à M. Didier Béguin.

M. Didier Béguin. Monsieur le ministre, tous les orateurs ont souligné les difficultés du monde agricole. La surproduction entraîne un affaissement des cours et des prix, et la Communauté européenne a beaucoup de mal à organiser les marchés. Seules les primes et les subventions permettent de maintenir en activité une grande partie des exploitations.

De plus, le gel des terres, l'obligation de mise en jachère, paupérisent encore un peu plus cette profession, et ces choix sont perçus comme provoquant un véritable gâchis non seulement par les professionnels, mais aussi par l'ensemble des Français.

Compte tenu de la sévérité de la crise qui la frappe, l'agriculture doit se diversifier. Alors qu'elle avait pour unique mission de nourrir, elle est aujourd'hui dans l'obligation de trouver d'autres débouchés. Cet impératif est d'ailleurs en phase avec les nécessités de l'aménagement du territoire, lequel est devenu une priorité nationale. En effet, sa réussite passe par le maintien des activités agricoles et de la population dans nos campagnes car il faut bien entretenir nos espaces et notre patrimoine rural.

Monsieur le ministre, pensez-vous que les biocarburants peuvent être une solution de diversification ?

M. Charles Revet. Tout à fait ! *(Sourires.)*

M. Didier Béguin. Cette orientation me paraît porteuse pour l'avenir car elle ouvrirait de vastes perspectives à nos agriculteurs. Ma question est peut-être naïve, mais le développement des biocarburants est-il une utopie ? Si tel n'est pas le cas, comptez-vous mettre à la disposition du monde rural les moyens matériels et financiers pour le favoriser ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. M. Revet m'interroge régulièrement sur ce sujet.

Au sein des productions agricoles non alimentaires, les biocarburants occupent la première place. Il est désormais évident que nous devons développer ce secteur en mettant en œuvre les moyens nécessaires.

Jusqu'à présent, on ne pouvait pas s'engager trop rapidement dans cette voie car la question de l'équilibre financier restait posée. Compte tenu de mesures récentes, notamment de l'exonération de la TIPP, la production de biocarburants devient pratiquement rentable. Nous pouvons donc nous engager plus résolument dans des actions tendant à encourager ce type de production, d'autant que cela constitue une solution alternative intelligente à la jachère. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons pris des dispositions, en matière fiscale notamment, afin de favoriser le développement de ces productions et leur transformation. Il convient de réfléchir à la mise en place d'unités fonctionnelles permettant d'aller jusqu'au bout de la filière, c'est-à-dire à la pompe.

Nous nous emploierons à accélérer ce processus. Tout le monde est désormais d'accord pour participer à ce nécessaire effort. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Didier Béguin. Merci, monsieur le ministre.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Bernard Schreiner, pour poser une deuxième question.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le ministre, le secteur agricole, en partie à cause de la réforme de la PAC, est aujourd'hui marqué par la profonde mutation économique et sociale qui touche ses activités. C'est donc à très juste titre que le Gouvernement a présenté l'agriculture comme une priorité.

Le rétablissement d'un climat de confiance dans l'avenir de l'activité agricole est particulièrement important dans un tel contexte. La fermeté du Gouvernement dans les négociations du GATT y contribue indéniablement. Mais l'amélioration de la politique sociale en faveur de l'agriculture est également un élément déterminant. Ainsi, la réforme du système des cotisations sociales engagée depuis 1990 mérite d'être approfondie. Ce régime doit être en mesure de prendre en considération à la fois la réalité des revenus agricoles réels et l'affaiblissement des capacités contributives du monde agricole dû à l'accroissement du nombre des inactifs par rapport aux actifs.

L'installation de jeunes agriculteurs devant demeurer une priorité, n'est-il pas souhaitable que les déficits soient pris en compte dans le calcul de l'assiette des cotisations ?

De même, les mesures destinées à favoriser les préretraites ne doivent-elles pas être mieux évaluées quant à leurs conséquences sur le budget social agricole ? Rappelons que l'assurance vieillesse représente déjà plus de 52 p. 100 des dépenses du BAPSA.

Le Gouvernement pense-t-il engager une réflexion sur l'évolution de la pluriactivité dans la mesure où elle joue un rôle croissant tant dans l'entretien du territoire que dans la nécessité de trouver des revenus complémentaires indispensables au maintien de nombreuses petites et moyennes exploitations ?

Enfin, le Gouvernement envisage-t-il, comme cela est le cas dans certains pays, l'exonération des charges sociales pour les emplois occasionnels ou saisonniers afin de ne plus pénaliser la compétitivité de secteurs de production comme les fruits et légumes, la viticulture ou le tabac et le houblon, qui sont particulièrement importants en Alsace ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, vous avez posé plusieurs questions et je vais d'abord répondre à la dernière.

Vous savez que les charges sociales sont allégées de 50 p. 100 pour les emplois saisonniers de moins de soixante jours. La question d'un allongement de cette période a été examinée par l'un des groupes de travail, lequel fera des propositions à ce sujet.

En ce qui concerne la pluriactivité, M. le Premier ministre a précisé, au cours du comité interministériel d'aménagement du territoire qui s'est tenu à Mende, qu'il attendait que des propositions soient formulées dans ce domaine avant la fin de l'année, afin qu'il puisse en faire part au prochain CIDAR.

Le sujet n'est pas facile. Chacun admet qu'il faut favoriser la pluri-activité, mais cela nécessite des mesures législatives transversales concernant tous les secteurs du milieu rural, bien au-delà des seuls agriculteurs. Nous étudions donc diverses solutions afin de présenter des propositions dans les délais fixés par M. le Premier ministre.

Quant à l'installation des jeunes, vous savez qu'elle ouvre actuellement droit à une exonération partielle et dégressive des cotisations sociales au cours des trois premières années : 50 p. 100, 40 p. 100 et 20 p. 100.

M. le président. La parole est à M. Marc Le Fur.

M. Marc Le Fur. Monsieur le ministre, nous connaissons l'intérêt que vous portez au problème des retraites agricoles et vous imaginez que cette préoccupation est partagée par nombre d'entre nous.

Je ne veux pas revenir sur l'ensemble du sujet, mais je tiens à vous interroger sur la situation très injuste des veuves d'agriculteurs agricoles. En effet, dans n'importe quel régime, une veuve peut cumuler ses droits propres et la pension de réversion de son mari défunt. Or, tel a été le cas pour les agricultrices, et c'est une réelle injustice contre laquelle il est urgent d'agir.

Le coût d'une telle mesure serait certainement élevé, mais sa mise en œuvre pourrait être étalée sur plusieurs années afin que les intéressés, dont les droits propres sont souvent faibles, puissent, à terme les cumuler avec une pension de réversion. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et des autres.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, la situation des veuves est l'une de celles qui doivent recevoir toute notre attention, compte tenu des difficultés que rencontrent les intéressés. Il est vrai que, comme je l'ai déjà indiqué et comme vous l'avez rappelé, l'application immédiate de la mesure que vous préconisez nécessiterait des sommes considérables. Actuellement, la question se dégage plutôt celle de savoir comment nous allons engager le processus.

Nous avons donc décidé, dans un premier temps, d'assouplir le niveau du RMI à toutes celles et à tous ceux qui percevraient des retraites véritablement très faibles parce qu'ils ont insuffisamment cotisé.

M. Patrick Gier. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Cela dépendra des propositions formulées par le groupe de travail. Certaines veuves seront donc certainement concernées.

Malgré tout, il s'agit d'un dossier très lourd dont nous n'avons pas encore pris toute la mesure. Dans quelques jours, nous commencerons effectivement l'effort que j'ai énoncé et nous verrons comment il pourra être élargi, par étapes dont je souhaite qu'elles soient significatives, de porter toutes les retraites qui étaient auparavant, de façon très importante, à un niveau décent. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et des autres et du groupe de Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques de Peretti.

M. Jean-Jacques de Peretti. Je suis sûr, monsieur le ministre, parce que vous venez de répondre particulièrement à la question que je souhaitais poser sur la revalorisation des retraites agricoles, à laquelle nos collègues socialistes ont réitéré pendant dix ans. Cela explique d'ailleurs peut-être que les salariés au point d'être totalement absents pour l'examen du budget de l'agriculture et du BAPSA. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de Rassemblement pour la République et des autres.)*

M. Patrick Gier. Leur absence est scandaleuse !

M. Jean-Jacques de Peretti. Monsieur le ministre, je voudrais obtenir des indications sur l'action que vous entendez mener en faveur des petites retraites, surtout celles qui sont inférieures au RMI.

Je crois savoir que le groupe de travail décidé lors de la table ronde de Metzger et pris en place depuis le 7 mai considère qu'une enveloppe globale d'environ un milliard de francs serait nécessaire. Si l'on voulait aussi assurer aux veuves d'agriculteurs le versement de pensions de réversion, il faudrait débiter à peu près 2 milliards de francs. Le total serait donc de 3 milliards.

Ma question est très simple : quand une telle réforme interviendra-t-elle ?

Nous avons déjà beaucoup attendu. Nous avons organisé une campagne en toute bonne foi sur ce thème et le Premier ministre, M. Balladur, lors de sa visite à Sarlat, dans ma circonscription, a d'ailleurs reconnu la nécessité d'engager immédiatement le processus, mais à petits pas. Les agriculteurs sont prêts à l'admettre, car ils savent que tout ne peut être fait d'un seul coup de baguette magique.

J'ajoute qu'une telle décision donnerait un supplément de pouvoir d'achat dans nos campagnes, ce qui permettrait ici de refaire un toit de ferme, là de renouveler un bien d'équipement dont nos agriculteurs ont besoin, comme toutes les Françaises et tous les Français. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et des autres.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, comme je vous l'ai indiqué, la volonté politique existe ; il va falloir maintenant prendre la décision.

Vous avez indiqué des sommes ; il est possible qu'elles soient encore un peu plus importantes. Le ministre de l'agriculture devra se rapprocher du ministre du budget et, bien évidemment, il y aura des arbitrages. Vous comprendrez qu'il sera soit difficile de vous donner plus de précisions ce soir.

M. le président. La parole est à M. Marc Le Fur, pour une deuxième question.

M. Marc Le Fur. Monsieur le ministre, notre collègue Aimé Kergueris a insisté sur l'urgence de des décisions de poids en Bretagne. Nous vous remercions de la détermination que vous avez manifestée dans les négociations européennes et nous attendons beaucoup de la réunion que vous tiendrez demain avec les organisations professionnelles.

Ma question porte plus précisément sur certains éléments de l'environnement économique de l'élevage et sur diverses évolutions qui provoquent des réactions chez les éleveurs.

La première évolution n'est pas nationale, mais est importante, car elle concerne le projet de budget européen dans sa partie FEOGA garantie : la ligne pour le porc diminue de 26 p. 100 et la ligne pour la volaille de 27 p. 100.

Voilà pourquoi, en pesant mes mots, j'accuse M. Dolors d'appliquer par anticipation le pseudo-accord de Blair House.

Une autre évolution, plus strictement nationale celle-ci, inquiète les éleveurs : la réforme du financement de l'ANIDA. Actuellement, cette association est financée par une taxe sur les produits ; elle le serait désormais par une taxe sur le chiffre d'affaires. Cette évolution est loin d'être

neutre ; elle se traduirait par une augmentation très sensible du coût pour l'élevage en général, pour l'aviculture en particulier, mais aussi pour d'autres secteurs comme les légumes. Pour la seule région de Bretagne, le coût passerait de 70 millions à 125 millions, d'après les projets en cours. Une telle évolution serait intolérable pour l'élevage surtout en période de crise. Les agriculteurs de l'Ouest, déjà échaudés par la réforme du mode de financement de la MSA, sont donc inquiets.

Autre évolution qui inquiète les éleveurs : celle du prix du blé. On a dit aux éleveurs qu'il allait baisser, que leurs matières premières seraient moins chères et que, par conséquent, la baisse du prix de vente de leurs produits serait atténuée. Que constatent les éleveurs ? Que le prix des céréales baisse à la livraison - c'est vrai - mais pas lorsqu'ils achètent. Si le prix du quintal à la livraison était de l'ordre de 76 à 78 francs cet été, à l'achat il dépasse actuellement 100 francs. Cette différence, trois mois après la récolte, ne peut s'expliquer par le coût du stockage.

M. le président. Cher collègue, veuillez conclure.

M. Marc Le Fur. Je termine, monsieur le président.

D'autres raisons doivent exister. Quelles sont-elles ? Quelles mesures envisagez-vous pour faire en sorte que notre élevage puisse pleinement bénéficier de la baisse des prix de revient des céréales ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Le prix de marché du blé tendre est aujourd'hui d'environ 90 francs du quintal au départ zone de production, pour une qualité standard, c'est-à-dire à un prix proche du prix garanti. Certes, des phénomènes de rétention de la part de certains organismes stockeurs peuvent se produire ici ou là. Si, comme vous le dites, les fabricants d'aliments du bétail ne peuvent acheter à moins de 100 francs du quintal le blé dont ils ont besoin, nous opérerons des remises en vente sur le marché intérieur de stocks d'intervention afin de modérer les comportements de ces opérateurs.

M. Marc Le Fur, M. Michel Jacquemin et M. Marcel Roques. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Nous suivons l'état de la situation et nous interviendrons de cette façon.

Quant au financement de l'ANDA, les négociations se terminent. Comme vous le savez, cette taxe sera basée sur le chiffre d'affaires. Vous faites état de difficultés, mais sachez que nous avons obtenu ce résultat après de nombreux mois de discussions. Il reste quelques points à traiter, qui relèvent, d'ailleurs, du ministère du budget. Je crois que nous allons pouvoir aboutir ; c'est ce que je souhaite. J'ai bon espoir que nous puissions mettre en œuvre le nouveau financement pour 1994.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Germain Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Monsieur le ministre, mes collègues, Ambroise Guellec et Yves Marchand, prendront connaissance avec beaucoup d'intérêt de la réponse que vous allez me donner sur la pêche artisanale.

M. Charles Revet. Moi aussi !

M. Germain Gengenwin. Ils se réjouissent des mesures que vous avez prises.

Si les professions concernées sont satisfaites d'une telle mesure, capable de leur permettre de mieux affronter la concurrence avec les pays de la Communauté et les pays

tiers, mes collègues s'inquiètent du choix des critères retenus, qui risquent de créer des inégalités entre les artisans et entre artisans et industriels. En effet, le critère de la longueur du bateau retenu pour l'application de cette mesure crée une discrimination importante entre les unités travaillant sur les mêmes secteurs. Yves Marchand et Ambroise Guellec vous suggèrent d'adopter la définition suivante de la pêche artisanale, plus proche de la réalité : « La pêche artisanale est une activité exercée par un propriétaire embarqué, dont l'équipage est rémunéré à la part. »

Le critère de la rémunération à la part a été adopté par le ministère du budget pour déterminer la base d'imposition de cette catégorie d'entreprise artisanale. L'application de ce critère éviterait de créer une disparité importante entre les pêcheurs artisans, permettrait d'étendre les mesures à l'ensemble de la pêche française, toutes activités confondues, et éviterait d'engendrer, sur le plan juridique, une situation préférentielle non conforme aux règles de la Communauté. Cette observation vaut aussi pour les distorsions aggravées à l'encontre des navires de pêche industrielle et semi-industrielle.

Concernant les risques qui pèsent actuellement sur l'organisation de la pêche, mon collègue Yves Marchand, en particulier, s'inquiète de l'amendement adopté par le Parlement européen sur l'initiative de Vasquez Four tendant à interdire purement et simplement la pêche au filet pélagique et semi-pélagique en Méditerranée. L'interdiction de ces filets condamnerait, en fait, la pêche en Méditerranée.

Le Gouvernement français ne devrait en aucun cas céder aux pressions du lobby espagnol qui, en invoquant des idées généreuses, essaie de masquer son incapacité d'organiser, en Espagne, une activité de pêche entre la pêche au chalut et la pêche au lamparo.

Il nous serait donc agréable, monsieur le ministre, que vous nous apportiez tous apaisements quant aux inquiétudes de mes collègues des régions maritimes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je précise qu'ils sont absents en raison des perturbations du trafic aérien.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. En ce qui concerne la pêche en Méditerranée, nous ne céderons pas devant les Espagnols. Je vous le garantis. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Votre question sur les cotisations sociales est très précise. Ma réponse le sera moins, mais ira à l'essentiel.

Certains bâtiments doivent être traités à la marge de ce dispositif. En effet, certains sont classés en fonction du métrage, tels les douze et les vingt mètres, et les anciens sont classés en fonction du nombre de tonneaux, tels ceux compris entre trente et cinquante tonneaux, et taxés en fonction de ces caractéristiques.

Nous allons faire évoluer le dispositif et j'ai bon espoir d'aboutir à un résultat satisfaisant.

J'ai bien conscience d'avoir traité ce dossier de façon partielle, mais, je le répète, ayant obtenu un arbitrage allant dans le sens des demandes formulées par la profession, c'est-à-dire l'allègement des charges sociales, il fallait bien, ne pouvant pas couvrir la totalité des bâtiments, faire un choix. Si cette décision a un peu surpris, elle satisfait en réalité tout le monde. Ceux qui en sont direc-

tement bénéficiaires aujourd'hui s'en réjouissent ; les autres, ceux qui ne pensaient même pas qu'on puisse endecher un tel processus, peuvent maintenant espérer obtenir à leur tour satisfaction.

C'est à nous de voir comment on peut prendre en compte les demandes.

M. le président. La parole est à M. Marcel Roques.

M. Marcel Roques. Monsieur le ministre, ma question porte sur la viticulture et, plus particulièrement, vous le comprendrez, sur la viticulture méridionale à laquelle vous êtes, je sais, très attentif.

Je voudrais appeler votre attention sur l'inquiétude extrême des viticulteurs qui ne voient dans leur activité aucun avenir clair et précis.

Après la loi Evin, après les mutations profondes engendrées par la réforme de la PAC, les négociations actuelles du GATT dans lesquelles la préférence communautaire est fortement mise à mal et n'apparaît plus dans les principes communautaires, les viticulteurs redoutent les mauvaises surprises que pourrait leur réserver la prochaine organisation commune du marché vitivinicole.

Reclamée et attendue depuis de trop nombreux mois par les organisations professionnelles, la réforme de l'OCM a fait l'objet, le 22 juillet 1993, d'une communication de la Commission au conseil des ministres de la CEE. Cette première mouture de l'OCM risque d'aboutir à un démantèlement de l'ordre de 20 à 30 p. 100 du potentiel viticole français et surtout méridional alors que, depuis les premières réformes communautaires, la superficie viticole a déjà été réduite de 20 p. 100. Le Languedoc-Roussillon s'est vu amputer ces vingt dernières années de 106 000 hectares et une amputation de 90 000 hectares supplémentaires en sept ans paraît souhaitable à la Commission. De telles décisions d'arrachages successifs seraient catastrophiques pour l'économie, l'environnement et l'aménagement du territoire de cette région. Elles créeraient un désordre considérable dans le parcellaire au moment où les viticulteurs ont fait des efforts considérables pour assurer la qualité de leur production et pour l'aménagement du territoire.

Ce même document de l'OCM, en contradiction avec les objectifs qu'il s'est fixés, propose l'extension des zones d'enrichissement par saccharose, alors qu'il serait plus utile d'enrichir le vin avec des moûts concentrés, ce qui permettrait l'élimination de quinze à vingt millions d'hectolitres de vin.

Nos viticulteurs, monsieur le ministre, admettent volontiers la nécessité de certaines adaptations, de restructurations, mais celles-ci ne doivent pas se faire en permanence à leur détriment et compromettre leur avenir.

Monsieur le ministre, je souhaite connaître votre position dans la négociation de l'OCM, ainsi que les principales mesures que vous envisagez pour préserver l'avenir de la viticulture méridionale.

Les viticulteurs espèrent des signes clairs, qui leur permettraient d'envisager l'avenir avec un peu plus de sérénité et de croire en la pérennité de leur exploitation et de leur production.

Il est urgent...

M. le président. Veuillez conclure, cher collègue.

M. Marcel Roques. ... de fixer les règles pour l'avenir et de donner espoir à cette filière. Il ne faut pas laisser franchir le pas de la désespérance.

C'est l'appel que je vous lance, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, j'ai eu l'occasion de vous dire, dans votre région, l'intérêt que j'ai porté, dès mon arrivée au ministère, à la négociation sur la nouvelle OCM.

En effet, l'OCM, sous sa forme actuelle, est incapable de résoudre le problème des excédents structurels. J'ai pris l'initiative de demander sa renégociation rapide, l'objectif central étant de trouver les conditions d'un équilibre durable. Pour ce faire, il est nécessaire de responsabiliser les Etats membres dans leur gestion, afin que chacun assure les conséquences de son laxisme, si laxisme il y a. C'est un point essentiel.

Je crois que nous avons été, sur ce plan, comme sur bien d'autres, les bons élèves de l'Europe. Depuis de nombreuses années, nous avons essayé de tirer vers le haut la production et les efforts qui ont été faits dans votre région sont tout à fait remarquables. Il est, à partir de là, nécessaire de prendre de bonnes années de référence, c'est-à-dire de remonter un peu loin dans le temps de façon que nous ne soyons pas pénalisés. C'est un des points essentiels sur lesquels nous nous battons.

Le principe de subsidiarité nationale va dans le bon sens - et c'est ce qui est proposé par la Commission - sous réserve que la question des contrôles et des sanctions soit clairement réglée. C'est un autre point qui doit être bien précisé.

Enfin, l'arrachage n'est, en aucun cas, la base de la future OCM, mais un des moyens parmi d'autres.

Je puis vous assurer que je serai déterminé et ferme sur ces points au cours des négociations. Je souhaite entretenir, pendant cette période, des contacts réguliers avec les producteurs et les élus de façon qu'ils soient régulièrement informés de l'évolution des négociations.

M. le président. La parole est à M. Jean Proriol.

M. Jean Proriol. Elu du Grand Massif central, vous comprendrez que j'aie apprécié la nomination d'un voisin et ami de l'Auvergne au poste de ministre de l'agriculture.

Vous vous souvenez de l'application des quotas laitiers à l'ensemble du pays et notamment aux zones de montagne qu'un de vos prédécesseurs, malheureusement un de nos compatriotes socialistes, n'avait pas pu empêcher. Qu'avons-nous dit l'un et l'autre aux agriculteurs ? « Diversifiez-vous ! Faites d'autres productions que le lait, faites de l'élevage extensif ! » Certains se sont lancés, bien après les Bretons, dans l'élevage du porc. Ils l'ont fait sous les deux formes, la forme classique et habituelle avec des investissements lourds, hors sol et, maintenant, le livreur d'aliments, demande presque un chèque avant de décharger.

Puis on leur a dit de se diversifier également vers l'élevage extensif. Et ils se sont lancés dans ce que l'on appelle l'élevage de « porcs à l'air libre » ou de « porcs en liberté ».

Que faire pour ces éleveurs qui nous ont écoutés et qui sont victimes de la baisse quasi historique des prix du porc ? Comment peut-on vivre en zone de montagne lorsqu'on s'est lancé dans des opérations coûteuses alors que le prix du porc est passé au-dessous de sept francs ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, l'Auvergne est un peu la Bretagne du Sud...

M. Jean Proriol. Mais moins riche !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. C'est vrai. La crise du porc est préoccupante et il est impératif de consolider nos acquis dans cette filière qui a beaucoup évolué, qui a atteint un bon niveau et a su conquérir des parts de marché.

Pour ce faire, il fallait d'abord dégager l'ensemble du marché au niveau européen, c'est ce que nous avons obtenu lundi. Est-ce que ce sera suffisant ? Je ne peux pas anticiper. Quoi qu'il en soit, il fallait prendre une telle décision. Ce n'était pourtant pas évident en raison des moyens non négligeables qu'il a fallu mobiliser.

Il faut ensuite, au niveau national, soutenir l'ensemble de ces entreprises par des aides à la gestion de la trésorerie - différés de remboursement d'annuités des emprunts, par exemple -, aides qui sont à l'étude et qui seront finalisées demain à l'issue d'une ultime réunion de concertation au ministère de l'agriculture.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe RPR.

La parole est à M. Jean-Louis Goasduff.

M. Jean-Louis Goasduff. Monsieur le ministre, comme vous venez de donner tous les renseignements que je souhaitais obtenir à propos de la production porcine, je me contenterai de vous dire que nous sommes nombreux ici, ce soir, à accorder notre confiance au Gouvernement que vous représentez et que votre budget sera voté, en dépit des inquiétudes que nous éprouvons pour l'avenir de notre agriculture. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Guy Drut.

M. Guy Drut. L'article 1761 du code général des impôts prévoit que les impôts sont majorables, en cas de non-règlement, le 15 du deuxième mois suivant la date de mise en recouvrement du rôle.

Cette date, pour certains agriculteurs, est fixée au 15 septembre en ce qui concerne l'impôt sur le revenu. Par ailleurs, pour l'ensemble des exploitants qui sont propriétaires de terres, les impôts fonciers sont majorables après le 15 octobre, alors qu'il y a peu, leur majoration n'intervenait qu'après le 15 novembre.

Dans le même temps, la date, à compter de laquelle interviendra le règlement aux agriculteurs des compensations liées à la réforme de la PAC, est fixée entre le 18 et le 30 octobre 1993. L'absence de ces compensations, dont le montant est trois à quatre fois plus élevé que les sommes dues à l'Etat, crée un déséquilibre important dans la trésorerie desdits agriculteurs. Elle ajoute des difficultés nouvelles à celles qu'éprouve déjà la profession du fait de la réforme de la PAC.

Il importe donc, monsieur le ministre, que l'Etat adapte le calendrier de paiement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt foncier aux possibilités de trésorerie des exploitants agricoles. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, on peut certainement chercher à harmoniser ces dates. Cependant les producteurs et les agriculteurs n'ont pas eu de problème de trésorerie tout simplement parce qu'ils ont pu contracter des prêts à taux zéro, et ce dès le début du mois de juillet. Je tiens à le souligner, car il ne faudrait pas laisser penser que le Gouvernement n'a pas consenti un effort important.

Vous avez dit, monsieur le député, que le versement des primes devait intervenir entre le 18 et le 30 octobre. C'est inexact : il pouvait intervenir entre le 15 octobre et le 31 décembre. Nous sommes le seul pays à avoir versé la prime, puisque l'essentiel aura été versé à la fin de la semaine et la quasi-totalité dans la deuxième quinzaine d'octobre. Les autres pays traiteront les dossiers en novembre ou en décembre.

Je souhaite donc que les agriculteurs et les producteurs français sachent bien que l'on a tout mis en œuvre, y compris la formule relais de prêt à taux zéro, pour aider leur trésorerie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Guy Drut. Il était bon de le rappeler !

M. le président. La parole est à M. Bernard de Froment.

M. Bernard de Froment. Ma question, à laquelle s'associe mon collègue Jean Auclair, concerne la transmission des exploitations agricoles qui constitue une préoccupation majeure pour la majorité de ces chefs d'entreprise que sont les agriculteurs.

Même si le prix de la terre a baissé ces dernières années, le coût de la transmission des exploitations les plus compétitives hypothèque dans de nombreux cas la réussite des jeunes agriculteurs.

Il faut, en effet, concilier des exigences, souvent contradictoires : le maintien de l'unité économique de l'entreprise, l'égalité de traitement des héritiers, la double fonction de l'exploitation agricole, à la fois outil de travail et patrimoine familial.

Pour trouver des solutions à cet épineux problème de société, il faudrait mettre au point des solutions prenant en compte la valeur économique au travers du rendement de l'outil de travail, plutôt que la valeur de transaction, la transmission progressive du bien de manière à étaler le problème dans le temps, la séparation de l'exploitation du reste du patrimoine, éventuellement par le biais des formules sociétaires. Il faudrait tenir compte aussi des besoins d'un financement rendu difficile pour les jeunes agriculteurs par le faible rendement du placement financier dans l'agriculture.

Le ministre de l'agriculture ainsi que le ministre du budget doivent faire preuve dans ce domaine de volontarisme et donner la priorité à l'entreprise.

Je sais que l'un des quatre groupes mis en place le 7 mai à la demande de M. le Premier ministre a abordé les préoccupations que je viens d'évoquer. Je souhaiterais connaître les orientations retenues à ce sujet par le Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, la fiscalité qui s'applique à l'installation et à la transmission des entreprises agricoles a été quelque peu allégée à l'occasion des dernières lois de finances par des mesures de portée générale sur les droits de mutation, mais aussi par des dispositions spécifiques visant à diminuer le poids des différents impôts lors de l'installation des jeunes. Les mesures arrêtées, le 7 mai dernier par le Gouvernement, sur la revalorisation de la DJA et l'amélioration du dispositif de préretraite renforcent ces mécanismes en favorisant la transmission et les conditions de reprises par un jeune.

M. Bernard de Froment. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Un des groupes de travail mis en place par M. le Premier ministre, en effet, été chargé d'aborder cette question essentielle. Il s'est en premier lieu penché sur les problèmes de financements directs de l'exploitation. La réflexion sur les aspects fiscaux de la transmission des exploitations doit encore être poursuivie. Je sais que des améliorations, notamment sur les effets de seuil des règles actuelles, doivent être recherchées. La réflexion est en cours. Nous nous employons à la faire avancer aussi rapidement que possible. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Bernard de Froment, pour poser une deuxième question.

M. Bernard de Froment. La diminution depuis plusieurs années des crédits du Fonds national des adductions d'eau pose de sérieux problèmes dans les départements ruraux et dans les petites communes.

Avec 880 millions de francs d'autorisations de programme contre 870 millions de francs en 1993, et 843,5 millions de francs de crédits de paiement contre 779 millions, le budget de 1994 est, certes, plus satisfaisant que celui de 1993, notamment en ce qui concerne les crédits de paiement, en progression de près de 8,3 p. 100. Mais on est loin du compte par rapport aux besoins.

Dans mon département, la Creuse, les 5,730 millions de francs de crédits alloués en 1993 n'auront permis de réaliser que 10,6 millions de travaux en matière d'alimentation en eau potable et 6,7 millions de francs pour l'assainissement. Dans le même temps, les besoins exprimés par les collectivités locales étaient respectivement de 38 millions et 15 millions. Encore ces chiffres ne tiennent-ils pas compte des besoins énormes liés à la réfection des anciens réseaux, laquelle n'est pas éligible, ce qui pose problème au Fonds national des adductions d'eau.

Face à l'ampleur des besoins, face au risque dans les zones rurales fragiles de devoir procéder dans les années à venir à une augmentation catastrophique du prix de l'eau, face à la nécessité de traiter partout en France les eaux usées, et pas seulement dans les agglomérations urbaines, quelles mesures envisagez-vous de prendre, monsieur le ministre, pour accélérer la réalisation des programmes indispensables en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, les travaux qui restent à réaliser dans ce domaine sont importants, notamment dans des départements comme celui que vous représentez, dont la population est assez éparse. Les premières distributions ne sont pas encore déterminées, il faut encore réaliser les travaux d'interconnexion et traiter le problème de la qualité des eaux.

Il est exact que le Fonds national d'adduction d'eau potable n'a pas encore atteint un niveau suffisant pour financer, outre ces dessertes, les assainissements.

Il est tout à fait normal qu'à travers ce fonds s'exprime une véritable solidarité nationale. Vous avez noté qu'il connaissait une légère progression. Je suis tout prêt à examiner comment aller plus vite et plus loin, car je connais parfaitement les besoins qui restent à satisfaire. *(Applau-*

dissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Alain Suguenot.

M. Alain Suguenot. Monsieur le ministre, les efforts entrepris par la profession viticole depuis des années sont immenses.

Aujourd'hui, les vins d'appellation contrôlée sont devenus majoritaires dans le pays, tant en surface qu'en nombre d'exploitants. Deux viticulteurs sur trois produisent des vins de grande qualité. Pourtant pendant la même période, la production et l'exportation françaises ont fortement diminué.

Pour faire face à cette chute, le Parlement a adopté, en 1990, une loi en faveur des AOC pour en élargir le champ et en préserver l'authenticité. Dans le même temps, la loi Evin instaurait leur promotion.

Ma question concerne cette fameuse loi du 10 janvier 1991, et en particulier le devenir du troisième décret et la possible modification, ou suspension, des restrictions prévues aux dispositions de l'article 10, 4^e.

Les viticulteurs, comme les agriculteurs, attendent beaucoup du Gouvernement, et tout particulièrement dans le domaine législatif: il est inconcevable de se doter d'une législation plus restrictive que celle imposée par Bruxelles!

Monsieur le ministre, le groupe d'études sur la viticulture et moi-même souhaiterions savoir quelles orientations le Gouvernement entend prendre dans ce domaine.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, j'ai eu l'occasion, dès mon arrivée, d'engager, sur ce sujet délicat, une concertation avec la profession, qui est consciente des excès de certains dispositifs de la loi, et ce en accord, bien évidemment, avec le ministre des affaires sociales et de la santé, qui est le chef de file sur cette loi.

Nous étudions, avec Mme le ministre d'Etat, les modifications à effectuer sur les décrets déjà publiés ainsi qu'une nouvelle rédaction du troisième décret auquel vous faites allusion, décret qui rend son application effective conformément à l'esprit de la loi qui privilégie la prévention contre une consommation non raisonnée.

Ce n'est pas un dossier facile. C'est peut-être la raison pour laquelle il n'avance pas très vite. Mais nous progressons à bonne allure. Et j'ai la volonté de trouver une solution.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe de l'UDF.

La parole est à M. Antoine Carré.

M. Antoine Carré. Monsieur le ministre, vous n'ignorez pas les difficultés que connaît le secteur de l'horticulture. Les entreprises horticoles ont vu baisser leur chiffre d'affaires de manière spectaculaire en 1992 - licenciements à la clé - et le mouvement n'est pas enrayé.

Sur un territoire que je ne connais bien dans le Loiret, seules quelques entreprises horticoles sont susceptibles de se maintenir dans la compétition.

Certes, le contexte économique général n'est pas favorable. Mais il est possible de discerner des causes de dépression spécifiques à ce secteur, auxquelles on pourrait remédier. L'une de ces causes est le passage du taux de la TVA à 18,60 p. 100 que l'on pourrait compenser partiellement par l'instauration d'un crédit de TVA et par la majoration des droits à déduction.

Mais je ne m'appesantirai pas sur ce point bien connu, sur lequel, malheureusement, le Gouvernement n'a pas pu apporter satisfaction, rigueur budgétaire oblige.

J'insisterai plutôt sur une autre mesure. La loi de finances rectificative pour 1992 a plafonné les recettes accessoires rattachables au bénéfice agricole à 200 000 francs et à 30 p. 100 du chiffre d'affaires alors qu'auparavant, le plafonnement se situait à 10 p. 100 des recettes de l'exploitation, sans limitation en valeur absolue. Cette disposition pénalise lourdement les entreprises du secteur de l'horticulture ornementale et l'horticulture en général. En effet, ce plafond est dérisoire et n'est pas justifié par la différence de traitement fiscal existant entre les recettes commerciales et les recettes agricoles, car les règles de détermination et d'imposition du bénéfice agricole sont très proches de celles qui régissent la détermination d'un bénéfice industriel et commercial.

L'effet de seuil à 200 000 francs a des incidences lourdes. Dans le secteur horticole, les actes d'achat et de vente sont une nécessité pour satisfaire la demande de la clientèle qui est diversifiée et évolutive. Les entreprises les plus performantes sur le chapitre de la diversification sont souvent étrangères, subissant de ce fait moins de contraintes. Celles de nos départements sont donc doublement pénalisées par ce problème des recettes accessoires qui supportent une TVA à 18,6 p. 100.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, connaître votre avis sur ce point précis et vous demander s'il ne serait pas raisonnable d'envisager, sans préjudice pour les finances publiques, que le plafond des recettes accessoires rattachées au bénéfice agricole soit déterminé seulement par référence au chiffre d'affaires des exploitations, et fixé à un pourcentage compris entre 10 et 15 p. 100.

Cette simple mesure serait à même de soutenir tout un secteur en difficulté. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je veux bien étudier cette mesure, mais elle relève de la compétence du ministre du budget et du ministre de l'économie.

Dans le domaine de l'horticulture, nous sommes loin d'être excédentaires. Les perspectives de développement sont donc très importantes. Certes, l'augmentation du taux de TVA a constitué une maladresse. Mais nous ne pouvons pas y revenir. Alors, cessons de nous lamenter et sachons mettre en œuvre des mesures qui permettent d'accompagner les efforts de ce secteur.

Vous parlez des horticulteurs qui achètent des plants à l'étranger. Toutes les formules sont bonnes, puisque notre marché est déficitaire. Il ne faut pas avoir peur d'affronter la concurrence et la compétition. Nous sommes sous des latitudes aussi favorables que la Hollande, par exemple, et nous pouvons produire dans d'aussi bonnes conditions que nos concurrents les plus redoutables.

Les horticulteurs doivent donc produire, quelle que soit la formule. Comme je l'ai déjà indiqué, M. le ministre du budget a reçu les producteurs et souhaite voir avec nous comment on peut les aider à développer leur entreprise. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Yves Coussain.

M. Yves Coussain. Monsieur le ministre, ma question, à laquelle s'associe mon collègue Alain Marleix, concerne les éleveurs de bovins et plus particulièrement ceux des zones de montagne.

Très touchés par la réforme de la PAC de mai 1992, ils ont été en partie rassurés par les mesures d'accompagnement que vous avez obtenues au printemps dernier. Parmi celles-ci, il y a l'extension de la prime à la vache allaitante aux troupeaux mixtes produisant moins de 120 000 kilos. Cependant, la limitation à 240 000 têtes de bétail du contingent pour la France ne doit pas à nouveau les pénaliser. Mon département, le Cantal, comme certains départements voisins que vous connaissez bien, est particulièrement concerné par cette limitation puisque un quart environ des bêtes primables seraient exclues.

Bien entendu, il faut gérer la pénurie en espérant que les choses s'arrangeront l'an prochain, mais je vous demande de privilégier les systèmes d'élevage à l'herbe en tenant compte du fait que les élevages intensifs consommateurs de maïs reçoivent déjà une compensation sur les superficies de maïs et de céréales autoconsommées.

Ne pourrait-on pas envisager pour les troupeaux dont la référence est supérieure à 60 000 litres une prime modulable liée au pourcentage de surfaces en herbe par rapport à la SAU totale, seules étant exclues du bénéfice de la prime les exploitations dont la surface en herbe est inférieure à 40 p. 100 ?

J'ai un autre sujet d'inquiétude, le retard dans le versement des subventions aux bâtiments d'élevage, qui atteint deux ans dans mon département. Il est certes dû à l'insuffisance des enveloppes de 1992 et de 1993, dont vous n'êtes pas responsable, mais il peut être chiffré pour le seul département du Cantal à 11 ou 12 millions de francs. Quelles mesures comptez-vous prendre pour mettre un terme à cette situation qui porte atteinte à la crédibilité de l'État ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Les éleveurs de troupeaux mixtes étaient éligibles à la prime à la vache allaitante jusqu'à une production de 60 000 litres et dans une limite de dix vaches allaitantes.

Mon prédécesseur a obtenu l'extension à 120 000 litres, sans limitation du nombre de vaches, et 242 000 droits à primes supplémentaires. Malheureusement, pour satisfaire tous les éleveurs concernés, il en aurait fallu 320 000.

J'ai décidé de satisfaire d'abord tous les producteurs de moins de 60 000 litres. Ce sont eux qui ont le plus besoin du complément de revenu du troupeau allaitant ; 100 p. 100 de leurs vaches allaitantes seront donc primées. Au-delà de 60 000 litres, les producteurs bénéficieront d'environ 60 p. 100 des primes dont ils auraient besoin.

Ce type de distribution tend tout de même à favoriser les petits élevages des zones difficiles, donc des zones de montagne. Par ailleurs, les crédits de paiement que nous mettons en place permettront de réduire les files d'attente. Je sais que la demande est importante. Nous prévoyons donc les moyens nécessaires.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Abelin.

M. Jean-Pierre Abelin. Monsieur le ministre, permettez-moi de revenir sur le problème de l'installation des jeunes agriculteurs et de la transmission des exploitations agricoles.

Au cours de l'année 1992, la France a connu une baisse très importante du nombre d'installations de jeunes agriculteurs, avec 38 p. 100 d'installations en moins. Il

convient d'éviter que ce nombre diminue encore, alors qu'il est déjà en dessous de ce qui est nécessaire pour assurer le simple renouvellement des générations. Dans le département de la Vienne, seulement une cinquantaine de jeunes agriculteurs se sont installés entre janvier et octobre 1993 en bénéficiant de la DJA, alors que ce chiffre devrait être deux à trois fois supérieur si nous voulons conserver notre capacité de production à l'exportation et éviter que la friche ne gagne. Pendant la même période, plus de 350 dossiers de préretraite ont été définitivement acceptés.

Vous avez annoncé au printemps dernier un certain nombre de mesures, et notamment une augmentation de 20 p. 100 de la DJA pour les dossiers déposés à partir du 1^{er} janvier 1993, ainsi que la création d'un groupe de travail sur l'installation en agriculture, chargé d'examiner les autres demandes.

En dépit de ce dispositif, la reprise des installations reste insuffisante. Quelles mesures nouvelles pourraient être mises en œuvre prochainement? Sur quelles pistes travaillez-vous pour faciliter les transmissions d'entreprises, permettre l'installation des jeunes en nombre suffisant et redonner un espoir et un avenir à des jeunes qui veulent devenir agriculteurs?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. L'installation des jeunes agriculteurs, je le répète, fait partie de nos priorités. C'est la raison pour laquelle nous avons très rapidement décidé d'augmenter sensiblement la dotation aux jeunes agriculteurs.

Il fallait réfléchir au problème général de l'installation, trouver un moyen d'en assurer le financement. Les groupes de travail vont très certainement faire des propositions - je pense notamment à la globalisation des prêts.

Actuellement, il y a la subvention et toute une série de prêts. L'éventail des possibilités est très large mais tout cela n'est pas cohérent. Nous sommes maintenant en mesure de proposer de façon précise la globalisation du financement de l'installation des jeunes agriculteurs. Je pense que cela répond tout à fait à ce qu'ils souhaitent.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Thérèse Boisseau.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Ma question est simple, monsieur le ministre : êtes-vous prêt à prendre les dispositions nécessaires pour faciliter le plus possible la mobilité, la fluidité des emplois restant en agriculture mais aussi la création d'emplois? Je pense que, telle qu'elle est présentée, vous ne pourrez qu'y répondre favorablement.

Permettez-moi à ce sujet de vous faire trois suggestions parmi beaucoup d'autres possibles.

La reprise d'une exploitation agricole par un jeune pose d'énormes problèmes financiers qui ne feront qu'augmenter avec l'agrandissement inéluctable des exploitations.

Le capital d'exploitation, qui comprend les terres mais aussi le droit à produire, le cheptel, le matériel et les bâtiments, est très important et, le plus souvent, totalement disproportionné par rapport aux moyens financiers du jeune repreneur.

Le temps n'est-il pas venu d'inciter des investisseurs extérieurs à prendre en charge une partie de ce coût, sans doute par des avantages fiscaux, pour éviter au moins aux jeunes les charges d'un foncier qui, de plus, revient cher à l'Etat par la bonification des prêts à chaque génération?

M. Charles Revet. Très bien!

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Toujours dans l'optique d'une plus grande mobilité, ne pourriez-vous pas assouplir les règles de départ à la préretraite des agricultrices chefs d'exploitation?

Ne vaut-il pas mieux, en effet, proposer des préretraites à un plus grand nombre de femmes qui, de toute façon, chefs d'exploitation ou pas, ont travaillé toute leur vie et qui, de plus, ont un jeune successeur, plutôt que de payer des allocations de chômage?

Enfin, il est évident que de très nombreux chefs d'exploitation seraient prêts aujourd'hui à embaucher à temps partiel des salariés bien qualifiés et polyvalents dans la mesure où ils seraient déchargés des démarches administratives.

Des groupements d'employeurs pourraient recruter un permanent pour l'administration, et des salariés agricoles, à qui ils assureraient une formation adaptée et qui iraient, selon les besoins, travailler dans diverses exploitations.

Etes-vous prêt à encourager ces initiatives et, sur le plan financier, à amorcer le nécessaire fonds de roulement? Ce dernier pourrait d'ailleurs être abondé par une redistribution partielle des aides à la formation ou à la création d'emplois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Lors de la cession de l'exploitation à un jeune agriculteur ou à un autre exploitant, les biens cédés ont fréquemment été financés par des prêts bonifiés consentis au cédant. Afin que l'aide de l'Etat sous forme de bonifications soit maintenue sur l'exploitation, les prêts bonifiés en cours de remboursement peuvent être transférés au repreneur, dans la mesure, bien sûr, où celui-ci continue de respecter les conditions réglementaires de l'aide. J'examine actuellement les améliorations techniques qui pourraient être apportées à cette procédure de transfert.

Notons qu'une fraction importante des prêts bonifiés sont désormais consentis directement à des personnes morales, groupements ou entreprises à responsabilité limitée, et que l'aide est alors d'emblée et définitivement consentie à l'exploitation.

Concernant les conditions d'accès des agricultrices à la préretraite, des dispositions ont été prévues pour faciliter l'accès à la préretraite des femmes d'agriculteurs qui, avant le décret de 1992, ont repris l'exploitation de leur mari à la suite du décès, du départ à la retraite ou de l'invalidité de celui-ci. Dans de pareils cas, si elles justifient d'une durée de participation à l'exploitation de quinze ans, la période d'activité exigée en tant que chef d'exploitation est réduite à six mois.

Des difficultés d'application sont cependant apparues, en particulier lorsque la femme a repris l'exploitation non pas après mais un peu avant le départ à la retraite de son mari. Je peux vous apporter tous apaisements sur ce point. Je donnerai des instructions aux préfets pour qu'ils attribuent la préretraite dans de tels cas dès lors que les autres conditions sont remplies.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Merci!

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Quant à aider les groupements d'employeurs pour les inciter à développer leur activité, c'est une proposition que je note avec intérêt. Je la ferai étudier dans le cadre des réflexions en cours pour préparer le prochain CIDAR sur le développement de l'emploi en zone rurale. J'espère que tout le monde s'y intéressera et je souhaite pouvoir la

repandre. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Merci, monsieur le ministre !

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Yves Van Haecke.

M. Yves Van Haecke. Monsieur le ministre, je vais à mon tour aborder la question du fonds forestier national.

Philippe Legras, Roland Vuillaume et d'autres collègues ont déjà fait à ce sujet des interventions fort documentées, mais je voudrais vous convaincre à mon tour, s'il en était besoin, que les replâtrages ne suffiront pas et qu'il vous faut obtenir du ministre du budget et du Gouvernement une vraie réforme.

Le problème est grave et concret. Je le rappelle à mon tour.

J'ai appris au début de la semaine le dépôt de bilan d'une des grandes entreprises du département que je représente, qui est l'un des berceaux des grandes pépinières forestières nationales. La crise du FFN est pour beaucoup dans cette chute, malheureusement.

Cette crise est un exemple parmi d'autres des dossiers pourris, il faut le dire, laissés par le gouvernement précédent. Vos deux prédécesseurs, je les connais l'un et l'autre tout à fait bien !

En 1991, sous la pression de Bruxelles - on accuse les technocrates mais il faudrait accuser plus souvent la faiblesse du gouvernement de l'époque - la taxe unique sur les produits forestiers a été modifiée et le nombre des assujettis a été multiplié par dix. A vrai dire, les difficultés ont dû être multipliées par cent parce que, en plus de l'éparpillement des assujettis, on a effroyablement compliqué le calcul de l'assiette.

Le résultat a été spectaculaire et dramatique pour le fonds : 250 millions en 1991 et en 1992 alors qu'on escomptait 550 millions en 1991 et, après une révision à la baisse, 425 millions pour 1992. Cette année, vous attendez au mieux 300 millions.

Tant que le solde du fonds était positif, ça allait, mais il ne l'a pas été à la fin de 1992 et le système s'est bloqué. C'est dans cet état que vous l'avez trouvé à la fin du mois de mars.

Vous avez obtenu toutes sortes d'aménagements réglementaires et d'arrangements avec la direction du budget et pu reprendre les versements grâce à des crédits de paiement portés en cours d'exercice à plus de 530 millions de francs.

Comment allez-vous faire en 1994 ? Les autorisations de programme inscrites, 100 millions, sont insuffisantes. La taxe ne rapportera probablement pas plus de 300 millions de francs. Il manquera au plus 300 millions, au mieux 200 millions dans la mesure où vous pourrez obtenir en 1994 certains transferts, notamment - je crois que c'est décidé - la taxe sur le défrichement.

M. le président. Veuillez conclure, cher collègue.

M. Yves Van Haecke. Je termine, monsieur le président. Je pose ma question.

M. le président. Vous avez déjà doublé votre temps de parole, cher collègue.

M. Yves Van Haecke. Soit vous réformez la TPF, soit vous trouvez un autre financement. Il ne faut pas qu'il y ait un redéploiement mais une ressource nouvelle.

M. le président. Veuillez conclure, je vous prie !

M. Yves Van Haecke. Entre les différentes suggestions qui vous ont été faites, monsieur le ministre, que choisissez-vous ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Vous avez raison d'insister sur cette question, monsieur le député, car la situation est grave et doit mobiliser toutes nos réflexions.

Vous avez évoqué l'enchaînement des faits qui nous ont conduits à la situation dramatique dans laquelle nous nous trouvons. Pour ceux qui suivent peut-être un peu moins bien que vous ce sujet, je rappelle ce qu'était le blocage total du Fonds forestier national : nous n'avons trouvé que 60 millions de francs de crédits de paiement mis en place, soit moins de 10 p. 100 des besoins ; quant aux autorisations de programme pour lancer de nouveaux travaux, il n'y avait aucun financement. Les chantiers de boisement et de travaux forestiers étaient arrêtés et les factures non payées étaient nombreuses. De toutes parts, les entreprises du secteur exprimaient leur crainte pour leur avenir immédiat.

Nous avons réaligné les lignes, mais, dans la mesure où des actions immédiates étaient nécessaires, nous avons pris de nouvelles dispositions en septembre dernier. Nous n'avons pas encore trouvé toutes les solutions permettant d'assainir la situation.

Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire que les moyens sont inscrits pour démarrer la gestion 1994, mais nous avons encore de nombreuses incertitudes et de nombreuses réponses à donner à une situation difficile. Nous sommes attentifs. Aujourd'hui, je ne peux pas en dire plus. Nous sommes tous mobilisés pour essayer de répondre aussi rapidement que possible.

M. le président. La parole est à M. Yves Deniaud.

M. Yves Deniaud. Je vais revenir sur le problème des jeunes agriculteurs.

Vous augmentez considérablement cette année la masse financière concernant leur installation, et je vous en félicite, mais il faudrait, pour être plus efficace encore, donner plus de souplesse au système des prêts.

D'abord, il faudrait modifier le montant maximal du prêt que, dans mon département de l'Orne, nous devons comparer aux 800 000 francs moyens nécessaires pour une installation. Cela contraint à recourir à d'autres modes de prêt forcément beaucoup plus coûteux, ce qui handicape lourdement la réussite future de l'exploitation.

Ensuite, dans la pratique des contingents départementaux, les références sont prises dans chaque département sur l'année antérieure. Or les variations peuvent être importantes et, si la demande est à la hausse - cela arrive et il faut s'en réjouir - on ne peut pas y répondre.

Dans l'Orne où soixante-dix-huit prêts seulement avaient été utilisés en 1992, nous avons près de cent demandes en instance qui attendent que soient débloqués les 20 p. 100 de prêts mis en réserve nationale.

Il faudrait pouvoir disposer dès le début de l'année d'un volant national pour les départements où se manifeste une poussée de la demande.

Il faudrait aussi envisager des aménagements sur la pluriactivité, les critères de revenus et de capacité professionnelle.

Par quelles mesures envisagez-vous de continuer le travail que vous avez fort pertinemment entrepris pour supprimer les retards et les handicaps de nature à dissuader

les jeunes qui ont la volonté et surtout le courage de s'installer? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. J'ai déjà souligné avec force que l'installation des jeunes agriculteurs devait constituer l'une de nos priorités.

En 1993, les enveloppes avaient été estimées en tenant compte de la consommation de 1992, qui avait été très faible. D'où les situations difficiles auxquelles nous sommes confrontés dans certains départements.

Pour 1994, nous allons réajuster les crédits en fonction de la demande, et nous serons très attentifs aux situations département par département.

Par ailleurs, dès que nous aurons décidé la globalisation des aides financières, nous verrons comment harmoniser le nouveau dispositif de façon à réduire, à gommer un peu toutes ces tensions. Cela doit faire partie de nos priorités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Yves Van Haecke, pour poser une seconde question.

M. Yves Van Haecke. Monsieur le ministre, je m'efforcerai de poser plus rapidement ma question que tout à l'heure, même si elle porte sur un vaste sujet : le statut de l'entreprise agricole.

Nous savons tous que l'actuel statut - juridique, social et fiscal - n'est pas satisfaisant. Il ne permet pas de résoudre nombre des problèmes qui se posent, ni de faire face aux changements rapides qui affectent l'environnement des exploitations.

Le Gouvernement et vous-même avez montré votre capacité d'agir et de faire bouger les choses, à Bruxelles, sur les suites et l'aménagement de la réforme de la PAC, en rompant notre isolement sur le GATT - mais aussi sur le plan interne, en ouvrant des pistes, sans effets de manches, sans conflits, à votre manière, persuasive et, somme toute, efficace. On le voit bien dans votre accord avec le ministère de l'environnement, qui est tout à fait important. On le voit bien dans la façon dont vous gérez les jachères, notamment les jachères utiles à l'environnement et susceptibles de protéger la nature.

Sur le statut de l'entreprise enfin, le CNJA ne nous ouvrirait-il pas la voie? Quelle valeur accorder au projet issu de son congrès de juin 1993? Ne peut-on distinguer, indépendamment de toute forme juridique, le patrimoine de l'entreprise agricole et celui du ou des exploitants? Peut-on faire déclarer par l'entreprise un revenu versé à l'exploitant? On appliquerait ainsi à l'entreprise une fiscalité d'entreprise, adaptée à l'activité agricole bien entendu, et à l'exploitant l'impôt sur le revenu, comme à tout un chacun.

Vous pourriez, de la sorte, régler les problèmes que pose l'imputation des déficits sur les revenus provenant d'autres activités et les questions liées à la pluriactivité, quelle que soit la forme revêtue par celle-ci - pluriactivité au demeurant souhaitable. Vous pourriez notamment régler la question des revenus réinvestis et supprimer la taxation - idiote, permettez-moi de le dire - des actifs lors des changements statutaires. Nombre de problèmes pourraient ainsi être résolus.

Un tel cheminement ne rejoindrait-il pas les réflexions de votre collègue chargé des entreprises, en particulier à propos du statut de la petite entreprise?

Monsieur le ministre, nous savons bien, après avoir essuyé le feu lors de la discussion, la semaine dernière, de la première partie du projet de loi de finances, que nous

arrivons au bout de ce que peuvent accepter les fiscalistes du ministère du budget. Ne conviendrait-il pas de contourner les obstacles par des réformes plus profondes? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, vous posez une question très importante concernant le statut de l'entreprise agricole. En effet, l'évolution économique, les conditions de concurrence, la réforme de la politique agricole commune ont entraîné des bouleversements sans précédent pour notre agriculture.

Les agriculteurs ont compris ce nouvel enjeu, et il nous appartient de les aider à conduire, notamment par des dispositions fiscales adaptées, la mutation qu'ils ont commencé à opérer. Les formules sociétaires se sont développées, la pluriactivité a été encouragée. Mais on doit se poser le problème, à un certain stade d'évolution, des risques de distorsion et de concurrence avec d'autres secteurs économiques, comme le commerce et l'artisanat.

Il y a des choix à faire aujourd'hui. Quand on est à la limite du droit civil et du droit commercial, du patrimoine individuel et du capital de l'entreprise, ce sont les questions de fond que nous avons à aborder, et il nous appartient de veiller que ces choix ne remettent pas en cause la diversité et donc la richesse de notre agriculture, car cela aurait bien évidemment des conséquences néfastes sur notre tissu social, et même en termes d'aménagement du territoire.

Cette réflexion que vous nous livrez, j'entends la conduire de mon côté, en particulier à l'occasion du comité interministériel de développement et d'aménagement rural que je tiendrai dans quelques semaines - dans deux mois très probablement.

Je souhaite, monsieur le député, que vous me livriez vos réflexions en la matière. Je suis tout à fait preneur. Elles viendront utilement alimenter notre travail. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le ministre, le maintien des paysages ouverts est fondamental pour préserver la vie dans les Vosges.

Il faut éviter un boisement abusif et soutenir l'agriculture de montagne.

Déjà, certaines vallées se ferment. Dans d'autres, le reboisement « en timbres-poste » progresse, favorisé par l'exonération trentenaire liée aux reboisements, par les primes du Fonds forestier national et par les aides prévues dans le cadre de la PAC.

La réglementation des boisements, qui permet aux communes de maîtriser l'aménagement du terroir, est totalement inadaptée par sa lourdeur.

Par ailleurs, le maintien d'exploitations viables productives et dynamiques est absolument nécessaire malgré des conditions d'exploitation souvent difficiles.

Monsieur le ministre, comment pouvez-vous mettre en œuvre une politique qui empêche le boisement abusif et qui favorise par là même l'agriculture de montagne, permettant ainsi de préserver la vie et le patrimoine naturel et culturel du massif vosgien?

M. Michel Jacquemin. Très bien!

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Le risque existe, si l'on n'y prend garde, d'un mitage de l'espace rural par un reboisement en « timbres-poste » comme vous dites.

Ce type de reboisement a été observé entre les deux guerres et au lendemain de la dernière guerre. Ces plantations arrivent à maturité. Or elles présentent des difficultés d'exploitation. Il faut donc procéder autrement.

D'abord, nous veillerons à ce que les aides ne soient accordées qu'à des reboisements ne conduisant pas à une telle situation. Il faut, par exemple, éviter le reboisement ou le boisement de trop petites parcelles, sauf si elles sont contiguës à un massif déjà boisé.

Ensuite, on peut envisager une certaine réorganisation du foncier - grâce à des échanges, par exemple -, afin de constituer des superficies suffisantes. On peut aider toutes les formes de gestion en commun de boisements.

Enfin, il existe des moyens réglementaires à la disposition des préfets pour orienter et réglementer le boisement.

Tous ces « outils » permettent d'agir dans le sens que vous souhaitez.

Je sens bien, à voir votre réaction, que vous ne jugez pas ma réponse pleinement satisfaisante (*Sourires*), mais je suis disposé à mettre en œuvre tous les moyens disponibles.

M. Jean-Paul Fuchs. Je vous reposerai la question par écrit.

M. le président. La parole est à M. Aymeri de Montesquiou.

M. Aymeri de Montesquiou. Monsieur le ministre, pendant de nombreuses années, l'Etat, par le biais de son organisme bancaire qu'était la Caisse nationale de Crédit agricole, a encouragé les agriculteurs à s'endetter pour construire une agriculture française productive et forte. Depuis lors, la ligne politique s'est inversée. Le Crédit agricole a été mutualisé. Les revenus agricoles qui devaient rembourser les emprunts se sont effondrés. Les agriculteurs qui ont le mieux suivi hier les directives gouvernementales et européennes sont aujourd'hui les plus pénalisés.

Vous devez proposer des mesures de désendettement adaptées à la nouvelle situation, car celles qui existent actuellement - reprises d'encours avec prêts à 8 p. 100 sur sept ans - sont trop chères et trop rigides, donc inacceptables.

Je vous demande donc d'assouplir ces prêts, d'allonger leur durée et de les aligner sur les prêts bonifiés des plans d'amélioration matérielle, soit 4,65 p. 100 en zone défavorisée.

Les caisses régionales de Crédit agricole ayant racheté la Caisse nationale à 60 p. 100 de sa valeur, elles pourraient participer à cette benification et à ce désengagement.

Le programme électoral de l'UPF promettait des conditions fiscales particulières pour les régions défavorisées.

Monsieur le ministre, l'agriculture est aujourd'hui la région la plus défavorisée de France! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Il est exact, monsieur le député, que l'agriculture s'est endettée. Il faut tout de même voir où elle en était voici quelques décennies, la dimension qu'elle a atteinte et la place qu'elle a prise dans l'économie, que ce soit au niveau national, européen ou international. Nous sommes devenus une grande nation exportatrice de produits agricoles et alimentaires. Les investissements réalisés au fil du temps ont donc été très positifs pour l'ensemble de notre économie nationale - il est tout de même bon de le rappeler.

Ainsi que je l'ai souligné tout à l'heure, l'endettement de l'agriculture n'est pas supérieur chez nous à ce qu'il est dans le reste de la Communauté. Il existe, c'est sûr, des situations difficiles. Plus dans certaines régions que dans d'autres, plus dans certains départements que dans d'autres - c'est évident. Nous avons la photographie de la situation ; à nous de trouver les moyens de remettre à flot ces entreprises qui, pour le moment, sont en difficulté.

Vous insistez sur la nécessité de prévoir, pour les prêts, notamment pour les prêts de consolidation, des taux un peu plus favorables et une durée un peu plus longue. Il est vrai que le taux a été arrêté à 8 p. 100 en avril, mais c'était alors un taux intéressant. Un réajustement va avoir lieu, qui n'atteindra certainement pas 4 p. 100, mais qui rendra les prêts proposés plus intéressants qu'ils ne le sont actuellement. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Jacquemin.

M. Michel Jacquemin. Mes chers collègues, je reviendrai un instant sur la délicate question du Fonds forestier national, que j'ai déjà évoquée lors de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1994.

Nous avons, en commission des finances, adopté un amendement visant à conforter les ressources du Fonds forestier national à partir d'une augmentation de la TIPP.

M. Bernard Carayon. Très juste !

M. Michel Jacquemin. Cet amendement a été retiré en séance et le ministre du budget, M. Sarkozy, a évoqué en guise de réponse une étude en cours de la direction générale des impôts sur le recouvrement de la taxe.

A notre avis, cette enquête n'apportera pas d'éléments nouveaux.

Or le Fonds forestier national ne peut pas vivre dans les incertitudes actuelles.

Dans le contexte concurrentiel qui est le nôtre, une politique active de la production forestière est essentielle. J'ajoute aussi, pour contrebattre des idées reçues, que le Fonds forestier national contribue de manière équilibrée aux travaux sylvicoles, aussi bien en direction de la forêt publique que de la forêt privée.

En Franche-Comté, par exemple, le Fonds contribue pour les deux tiers aux 15 millions de francs de crédits publics et joue donc un rôle essentiel.

D'autre part, dans le cadre des aides publiques, il n'y aurait pas de substitut au Fonds forestier national. Et, parallèlement, le désengagement de l'Etat dans le domaine de la forêt ne ferait qu'accentuer le retrait des financements européens.

Disons aussi un mot très rapide sur l'emploi en milieu rural. En Franche-Comté, 1 000 ouvriers travaillent, hors bûcheronnage, à l'entretien de la forêt.

Levons les ambiguïtés, monsieur le ministre ! Vous avez dit vous-même que la situation était grave. Nous ne pouvons donc nous satisfaire de l'incertitude qui pèse actuellement sur le Fonds forestier national.

Etes-vous prêt à engager une discussion « musclée », si je puis dire, avec le ministre du budget et à venir devant le Parlement nous faire part des résultats auxquels vous serez parvenus ? Il impose que nous soyons rapidement assurés de disposer des ressources financières nécessaires pour l'année 1994.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, j'ai déjà exposé très franchement la situation. Nous avons alimenté les lignes budgétaires de façon à faire face, mais nous vivons quasiment d'expédients. Pour déboucher sur une situation durable, il faut trouver des ressources durables.

La proposition qui a été faite concernant la TIPP était une formule. Elle n'est pas recevable. Je ne ferai pas de commentaires.

Il faut trouver une recette durable, de façon à créer un fonds qui soit durablement alimenté. A partir de là, nous pourrions définir une politique à moyen et long termes.

Nous mettons tout en œuvre pour trouver la formule idoine. Nous ne l'avons pas aujourd'hui, mais j'ai bon espoir que nous l'aurons très prochainement. Les négociations sont en cours.

Vous me parlez de « discussion musclée ». Non ! Chacun comprend bien qu'il y va de l'intérêt d'un secteur important et que le problème appelle une solution urgente. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Aymeri de Montesquiou, pour poser une deuxième question.

M. Aymeri de Montesquiou. Monsieur le ministre, de la nouvelle PAC au préaccord de Blair House, l'agriculture française a été durement malmenée.

Elu gersoïse, et donc quotidiennement confronté à la profonde détresse des agriculteurs, je me suis toujours opposé à ces textes.

Reconnaissons hors de toute passion que nous sommes une grande nation exportatrice et que nous avons intérêt à voir le GATT aboutir. Mais pas n'importe quel GATT ! Car la vie ne se réduit pas à une somme mathématique d'échanges commerciaux et nous n'acceptons pas de sacrifier un aspect fondamental de notre mode de vie.

Pourtant, il existe une solution propre à réconcilier les positions françaises et américaines. Puisque ce sont les exportations subventionnées qui posent problème, cessons de les subventionner ! Comment ? Tout simplement en instaurant un système de double prix !

En effet, en rapportant la consommation européenne à la production, il serait aisé de définir un quota de production garanti par pays. Cette production garantie, correspondant à la consommation européenne, ne produirait donc pas d'excédents. Un prix intracommunautaire serait alors fixé de manière à permettre aux agriculteurs de vivre décemment des fruits de leur travail.

Chaque agriculteur connaîtrait à l'avance son quota de production garanti. Il serait libre de produire plus. Mais à charge pour lui d'écouler ses excédents sans aucune subvention sur le marché mondial au prix international.

Ce système, au lieu de transformer à terme les agriculteurs en gardiens de square, les inciterait à investir pour réduire leurs coûts de production et leur rendrait leur liberté de choix. L'agriculture pourrait se moderniser et nos partenaires européens n'auraient plus la pénible impression de se ruiner à soutenir les exploitations agricoles, puisque servis paieraient les consommateurs, c'est-à-dire ceux qui profitent des produits.

Monsieur le ministre, des agriculteurs massivement inscrites à l'ANPE coûteront infiniment plus cher à la collectivité que quelques centimes de plus par baguette de pain. Les agriculteurs ne veulent devenir ni des gardiens de square d'une France en jachère, ni être rendus responsables d'un éventuel échec des négociations du GATT. Ils veulent, comme ils l'ont toujours fait, participer à la construction de la France de demain.

La solution que je propose, et qui a l'aval des agriculteurs, est applicable. Pourquoi n'est-elle pas appliquée ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, vous avez raison, il faut faire preuve de beaucoup d'imagination.

La formule du double prix que vous proposez fait partie de celles qui sont analysées, mais elle l'est avec toute la prudence qu'elle requiert. En effet, les doubles prix conduisent, comme vous l'avez dit, aux quotas, ce qui ne va pas tout à fait dans le sens de la liberté d'exploitation. Il faut donc être prudent.

En ce qui concerne les négociations en cours, vous connaissez notre position de fermeté. Cela dit, il y aura un accord parce qu'on ne peut pas imaginer qu'il n'y en ait pas. Il faudra voir ensuite comment s'adapter à cette situation nouvelle. La production évoluera ; le marché international évoluera. Ce qu'il faut dire à nos producteurs, c'est qu'ils doivent eux aussi faire preuve de beaucoup d'imagination pour faire baisser les coûts de production, car c'est surtout une baisse de ces coûts plutôt qu'une amélioration des rendements qui permettra une évolution positive de l'ensemble du secteur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Claude Dhinnin.

M. Claude Dhinnin. Monsieur le ministre, en répondant à M. Bégault, vous avez qualifié de très hasardeuse la décision prise par le précédent gouvernement de fixer le taux de TVA sur les produits horticoles à 18,6 p. 100. Pourtant, le 30 août 1989, par un courrier commun, les responsables de l'horticulture néerlandais, allemand et français avaient prévenu le Premier ministre de l'époque sur les risques d'une récession de la profession - de l'ordre de 10 à 12 p. 100 - que faisait courir l'application d'un tel taux. La France l'a cependant appliqué en août 1991 avec, à la clef, 5 000 emplois en moins, des recettes de TVA qui sont loin d'être celles escomptées et surtout une concurrence européenne tout à fait déloyale de la part de la Hollande et de l'Allemagne, dont les gouvernements plus prudents que le nôtre ont différé l'application de cette disposition.

Monsieur le ministre, le Gouvernement doit redonner confiance à notre horticulture. Nous avons respecté les directives de la Commission de Bruxelles. Peut-on demander à cette même commission de les faire respecter par tous nos partenaires européens ?

Monsieur le ministre, quelles mesures comptez-vous prendre pour lutter contre ces « Hollandais volants » qui, après avoir chargé leurs camions aux Pays-Bas en acquittant une TVA à 6 p. 100, passent ensuite librement nos frontières pour vendre des produits qui n'ont pas supporté les mêmes taxes que les produits français ? Il faut arrêter ce manège !

Enfin, monsieur le ministre, pour éviter un fonctionnement à deux vitesses de la profession et favoriser une plus grande transparence, pouvez-vous étudier l'application de la TVA dès le premier franc de chiffre d'affaires ou avec un seul maximum de 100 000 francs, au lieu de 300 000 francs aujourd'hui? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. On ne peut que souscrire à votre analyse: ces distorsions de concurrence ne sont pas acceptables.

Il faut savoir que si nous sommes dans cette situation c'est parce que nous avons accepté trop rapidement que les produits de notre horticulture soient soumis à une TVA à 18,6 p. 100. Toutefois, les pays qui ont bénéficié de la dérogation seront soumis au régime général dans un an. Tout le monde se retrouvera alors au même niveau.

Les débouchés du secteur horticole sont importants, je l'ai dit tout à l'heure. Ce secteur doit donc mieux s'organiser pour affronter la concurrence internationale. Mais, dès lors qu'il y a distorsion de concurrence à l'échelon européen, cette situation doit être dénoncée, afin, je l'espère, de retrouver un peu d'ordre en la matière.

Telles sont les informations dont je dispose. Cela dit, l'ONIFLHOR est à la disposition de l'ensemble de ce secteur pour l'aider à se transformer de façon à ce qu'il puisse affronter la concurrence. Une fois bien organisés, nous n'aurons aucun complexe à avoir sur le marché, même si la concurrence est sévère. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Carayon.

M. Bernard Carayon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le spectacle d'agitateurs de certains services publics, prenant en otages leurs usagers afin de faire aboutir leurs revendications salariales, doit laisser sans doute amers et quelque peu médusés nos agriculteurs qui luttent, eux, avec dignité pour leur survie.

Je serais étonné, par ailleurs, que les Français imaginent ce que perçoit un retraité de l'agriculture dans un département comme le mien: le Tarn. Il y a en effet dans notre pays des retraités qui perçoivent moins de 2 000 francs par mois et des épouses ou des veuves d'agriculteurs qui ne touchent que la moitié du revenu minimum d'insertion.

Je sais bien qu'à l'instar des autres régimes de retraite celui des agriculteurs est fondé sur une logique contributive selon laquelle le montant des pensions est fonction à la fois de la durée d'assurance et de l'importance des revenus d'activité qui ont servi d'assiette aux cotisations. Mais, au-delà des principes, il y a les faits: des années de travail, d'efforts et de sacrifices à côté desquels ceux de beaucoup de salariés paraissent tout de même mieux récompensés.

Est-ce tolérable? Bien sûr que non!

D'ailleurs, le Président de la République n'estimait-il pas en 1981, dans l'une de ses 110 propositions, qu'il ne devrait pas y avoir de retraite inférieure à 80 p. 100 du SMIC? Bien sûr, comme vous, mes chers collègues, je perçois la démagogie de cette proposition.

M. Patrick Ollier. C'est vrai!

M. Bernard Carayon. Mais nous avons dit à nos agriculteurs, durant des mois et des années, que nous ne les laisserions pas au bord du chemin.

Jamais l'avenir du monde rural n'a autant préoccupé les Français. Jamais, depuis des années, on n'a mieux défendu les intérêts de notre pays, à travers ceux de l'agriculture, dans de difficiles négociations internationales.

M. Patrick Ollier. Très bien!

M. Bernard Carayon. Jamais on n'a mieux compris combien la survie du monde rural servait l'aménagement du territoire.

Alors, allons-nous pour autant oublier ceux qui ont été les garants de notre indépendance alimentaire et du succès de nos exportations?

Allons-nous les oublier, parce que, eux, ils ne peuvent pas se mettre en grève?

La revalorisation de leurs revenus est une priorité sociale et humaine. Mais qui paiera? Pas les agriculteurs qui sont en activité, puisque leur nombre diminue. Comment d'ailleurs pourraient-ils payer plus, alors qu'ils sont si souvent étranglés par leurs charges financières, fiscales et sociales?

Voilà des années qu'ils font appel à la solidarité nationale. Il est déjà bien tard pour beaucoup d'entre eux. Donnez-leur, monsieur le ministre, l'espoir qu'ils ont mérité, moins sans doute par leurs droits acquis que par leur vertu de travailleurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, j'ai eu à plusieurs reprises l'occasion de répondre à cette question: nous avons pris en effet beaucoup de retard dans le traitement des pensions de retraite.

Il est évident que le monde agricole a autant besoin de considération que les autres secteurs de l'économie nationale. Et même si, comme je l'ai dit, la remise à niveau nécessite une mobilisation de moyens tout à fait considérables, il est nécessaire de commencer à l'entreprendre. C'est pourquoi nous avons pris l'engagement de la faire dès 1993. Des dispositions seront donc prises d'ici à la fin de l'année, soit à l'occasion de la deuxième lecture, soit à la faveur du prochain collectif, pour remettre à niveau les retraites les plus petites. Je crois que cette mesure marquera le début d'un rattrapage nécessaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Yves Deniaud.

M. Yves Deniaud. Monsieur le ministre, avec mon collègue Jean-Paul Charié, je souhaite vous interroger sur la réforme des cotisations sociales agricoles.

Avec la nouvelle législation, la base du calcul passe du revenu cadastral au revenu d'exploitation. Sur le principe, cette modification est bien sûr plus équitable; encore que, comme vous le savez, un certain nombre de points, comme celui des années déficitaires, n'ont sans doute pas trouvé de solutions satisfaisantes. Mais le problème que nous voulons poser ce soir est celui de la définition du revenu de l'agriculteur.

A la différence des salariés qui cotisent sur le revenu réel, les agriculteurs cotisent, eux, sur le revenu de l'exploitation, qui ne correspond nullement au salaire réel. Dès lors, comment pourrait-on tenir compte davantage des réinvestissements et du financement de la trésorerie, qui peuvent avoir pour effet que le revenu réel de l'agriculteur ne soit que la moitié du revenu d'exploitation? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Cette question est régulièrement posée et partiellement traitée.

La déduction des déficits entre dans le revenu de l'exploitation, c'est-à-dire l'équivalent du salaire. Depuis que l'assiette des cotisations a été modifiée, cette question revient régulièrement.

Les dispositions souhaitées en la matière sont connues. Mais si elles étaient prises dès à présent, cela nécessiterait en contrepartie une ponction considérable sur le budget de l'Etat. Aussi, on ira dans le sens souhaité progressivement. Les groupes de travail dont j'ai parlé tout au long de la journée vont formuler des propositions. J'espère qu'ils ne présenteront pas un trop long catalogue et qu'ils auront retenu des priorités. Celles-ci seront examinées les unes après les autres. En tout cas, il s'agit d'une question importante qui mérite d'être traitée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Bernard Raimond.

M. Jean-Bernard Raimond. Monsieur le ministre, j'évoquerai quelques aspects de l'agriculture provençale, c'est-à-dire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette agriculture compte 45 000 exploitations, qui développent un chiffre d'affaires annuel de 13 milliards de francs pour une population agricole familiale de plus de 124 000 personnes.

Compte tenu de la nature des productions - fruits et légumes, vins et produits horticoles -, cette agriculture n'est pas concernée directement par la réforme de la politique agricole commune, étant donné que les organisations communes de marché de ces productions sont traitées à part. Ainsi, la viticulture ne bénéficie pas de soutien direct des prix.

Toutefois, l'affaiblissement de la préférence communautaire, le Marché unique et le GATT placent cette agriculture dans une situation de concurrence exacerbée, qui exige un double effort sur le plan de la réduction des charges et de l'amélioration de la commercialisation.

Je sais que le Gouvernement en est tout à fait conscient. D'ailleurs, au mois de mai dernier, le Premier ministre, qui recevait les syndicats agricoles, avait envisagé le démantèlement de la part départementale de la taxe sur le foncier non bâti. C'est pourquoi, monsieur le ministre, j'aimerais savoir où on en est à cet égard, d'autant que l'accroissement de la fiscalité locale de la région de Provence - accroissement qui bat tous les records - fait que les intéressés apprécieraient une telle mesure. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le ministre, s'agissant des secteurs que vous avez cités, des interventions à caractère conjoncturel ont permis de rééquilibrer les marchés, de faire face aux excédents et, par là même, d'améliorer les revenus des producteurs. Ainsi, les vins ont bénéficié du complément national pour la distillerie préventive. Quant au secteur des fruits et légumes, il a fait l'objet de multiples interventions dans le cadre des plans de campagne - cela a été le cas récemment en faveur de la pomme.

Par ailleurs, j'ai souhaité qu'il soit remédié aux dysfonctionnements permanents dans ces secteurs par une réforme de l'OCM vitivinicole et de l'OCM fruits et légumes. A cet effet, j'ai mis en place une mission,

conduite par M. Haro. Elle est chargée de me faire des propositions de réforme tant au plan communautaire qu'au plan national.

En ce qui concerne le démantèlement de la taxe sur le foncier non bâti, je vous indique que la décision prise le 7 mai dernier de supprimer la part départementale sera effective dans le budget de 1994. La part régionale ayant également disparu, seule subsistera la part communale sur le foncier non bâti. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Bernard Raimond, pour poser une deuxième question.

M. Jean-Bernard Raimond. Monsieur le ministre, ma deuxième question est la suite directe de la première, et je crois que vous y avez partiellement répondu. Elle concerne l'amélioration de la commercialisation pour les produits agricoles.

Votre budget comporte un certain nombre de dotations. Je souhaiterais savoir quelles sont les sommes qui seront consacrées à la commercialisation des vins et, en particulier, à celle des vins de Provence, qu'il s'agisse des coteaux-d'Aix ou des côtes-de-Provence, qui constituent une part importante de la prospérité relative de cette région. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Il m'est difficile de préciser quels sont les montants réservés aux vins des côtes-de-Provence.

Globalement, la France est le premier exportateur mondial de vins - près de 24 milliards de francs à l'exportation. Je considère donc comme fondamental le maintien et le développement de nos parts de marché au niveau mondial.

A cet égard, l'office des vins, l'ONIVIN, intervient à deux niveaux : tout d'abord en contribuant au renforcement des fonds propres des entreprises et, par ailleurs, en soutenant les actions publipromotionnelles en faveur de ces produits en liaison avec les interprofessions. Sur ce dernier volet, j'ai demandé que le niveau des aides soit significativement revalorisé dans le budget pour 1994.

Cela dit, je vous suggère de vous adresser à l'ONIVIN, qui, lui, devrait être à même de vous préciser le montant de la part qui est réservée aux fameux crus de la région que vous représentez.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe de l'UDF.

La parole est à M. Michel Jacquemin, pour poser une deuxième question.

M. Michel Jacquemin. Monsieur le ministre, ma question a pour objet de vous faire préciser la politique de l'Etat en matière d'amélioration génétique. La loi sur l'élevage avait confié cette mission aux organisations professionnelles et à l'INRA.

Or les crédits inscrits à ce titre au chapitre 44-50 ont enregistré depuis 1984 une diminution spectaculaire. Le collectif de 1993 a encore amputé ce chapitre de 14 millions de francs, faisant peser un doute sur la détermination de l'Etat à poursuivre sa politique en faveur de l'amélioration génétique. Rappelons au passage qu'en 1991 le contrôle laitier chargé de la collecte des données pour les bovins s'est vu complètement supprimer ses crédits.

On peut dire, en outre, qu'une atteinte a été portée au transfert des données des centres régionaux informatiques au centre de traitement de l'information génétique.

Par ailleurs, la baisse de financement des unions pour la promotion des races - UPRA - ne leur permet plus d'assurer la gestion des fichiers recours et de financer le service de base offert aux adhérents du contrôle laitier. Les conséquences sont de deux ordres, monsieur le ministre.

Premièrement : un risque d'atoinisation des procédures. Depuis 1991, les adhérents du contrôle laitier supportent seuls la charge financière des données indispensables au progrès génétique. Ils supportent également une partie croissante du coût du transfert des dossiers à l'INRA.

Deuxièmement : une perte d'efficacité. L'échelon « élaboration » n'est plus financé à un bon niveau. C'est ainsi que la France prend du retard dans la recherche en biotechnologie et dans l'adaptation de ses systèmes d'information génétique.

Ne craignez-vous pas, monsieur le ministre, que nous mettions à mal le schéma national d'amélioration génétique ? Y a-t-il encore une volonté de l'Etat d'appuyer une politique nationale d'ensemble, ou se dirige-t-on vers des stratégies locales spécifiques au développement d'une race ? Dans ce cas, on court le risque que la France, qui s'est hissée parmi les premiers dans le monde, perde non seulement son rang, mais aussi les parts de marché importantes qu'elle a su conquérir.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je voudrais vous rassurer, monsieur le député, notre volonté est très grande et intacte.

Les actions d'amélioration génétique sont indispensables au maintien de la compétitivité de notre élevage. Ce sont des actions structurantes qui engagent le long terme. Il est donc normal qu'elles figurent au premier plan des actions du ministère de l'agriculture et de la pêche.

La régulation budgétaire du printemps avait amputé de 14 millions les crédits du chapitre 44-50 consacrés à la sélection animale. Mais, en raison du caractère prioritaire de ces actions, j'ai effectué en cours d'année un redéploiement de crédits d'un montant équivalent.

M. Michel Jacquemin. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Dans le projet de budget qui vous est présenté, ce chapitre a donc retrouvé sa dotation d'avant régulation, c'est-à-dire 130 millions de francs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Georges Colombier, pour poser une deuxième question.

M. Georges Colombier. Monsieur le ministre, il est vrai que de nombreuses questions vous ont déjà été posées au sujet des retraites, mais j'enfoncerai encore un peu le clou. En effet, parmi les douloureuses difficultés que notre agriculture connaît, la faiblesse des retraites est l'une des préoccupations majeures des exploitants agricoles.

Certes, on m'objectera que cet état de fait s'explique par des cotisations insuffisantes au cours de leur carrière. Mais, monsieur le ministre, comment tolérer que des femmes et des hommes qui ont toujours travaillé d'arrache-pied, souvent dans des conditions rudes, n'aient plus que le minimum pour vivre ? C'est pourquoi j'ai plusieurs demandes à formuler.

Il convient tout d'abord que la détermination des points retraite sur la base du revenu professionnel permette une amélioration des retraites pour les petites ou moyennes exploitations par le jeu d'une plus grande progressivité.

Ensuite, il est impérieux de relever le montant de la retraite forfaitaire et de revaloriser la valeur du point retraite.

Enfin, je souhaite vraiment qu'il soit fait appel à la solidarité nationale pour améliorer le niveau des plus faibles retraites servies par le régime des non-salariés agricoles.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de prendre en considération ces demandes dans la mesure du possible. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, si cette question a été évoquée à plusieurs reprises aujourd'hui par des représentants qualifiés et authentiques de toutes nos régions, cela signifie tout simplement qu'elle leur est régulièrement posée.

Nous enregistrons cette préoccupation comme l'une des grandes priorités dans le domaine social. Une génération doit être solidaire de celle qui l'a précédée et il est tout à fait normal que nous mettions aujourd'hui en œuvre les moyens qui permettront d'assurer le traitement normal, décent, de cette question. Ce sont des sommes importantes qui sont en jeu mais vous pouvez être assuré que même si nous ne disposons pas immédiatement des moyens nécessaires, nous arriverons progressivement à assurer une revalorisation significative des retraites agricoles.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe du RPR.

La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Monsieur le ministre, ma question porte également sur les retraites agricoles. Nous avons dit clairement, pendant la campagne des législatives, que nous ne ferions pas n'importe quelles promesses mais que ce problème de justice et de dignité constituerait pour nous une priorité et que nous prendrions, dès 1993, un minimum de mesures significatives dans toute la mesure des moyens disponibles.

Le travail engagé à la suite de la rencontre entre le Premier ministre et les organisations professionnelles agricoles, le 7 mai dernier, a permis de mieux cerner l'ensemble de la question. Ayant suivi régulièrement l'état d'avancement de ces travaux auprès des membres de votre cabinet, je sais quelle part vous avez prise dans cet effort.

Vous nous avez indiqué, au cours de la journée, que d'ici à la fin de l'année une première série de mesures permettrait de relever au-dessus du niveau du revenu minimum d'insertion les retraites de ceux qui ont accompli une partie de leur activité agricole en qualité d'aide familial et que cet effort en faveur des retraites agricoles serait poursuivi au cours des années à venir.

Nous ne pouvons que saluer cette démarche pragmatique mais vous me permettrez d'attirer votre attention sur un problème auquel les agriculteurs retraités sont particulièrement sensibles, celui des pensions de reversion des conjoints d'exploitants, et de souhaiter très fortement que la prochaine étape de vos travaux lui soit consacrée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, je vous remercie de m'avoir sollicité une nouvelle fois sur ce dossier. Je sais que vous êtes parti-

collaboreront amicalement à cette question puisque vous animez un groupe parlementaire de réflexion sur le problème des rivières.

Je suis tout à fait d'accord pour souligner une nouvelle fois que les agriculteurs restent méritement notre major considérable. Ce sont eux en effet qui ont contribué à donner notre pays d'une agriculture moderne et compétitive et la solidité matérielle qui ne s'est pas beaucoup ébranlée dans leur direction ces dix dernières années, doit se manifester de manière plus substantielle. C'est ce à quoi nous allons nous employer. Comme l'on ne peut traiter tous les problèmes à la fois, vous avez indiqué que l'écrit vous de recevoir la question des pensions de retraite. Nous nous occuperons sur ce problème puisque vous remarquerez régulièrement mes plus proches collaborateurs. Je suis tout à fait disposé à en discuter directement avec vous et à examiner les propositions que vous pourriez émettre dans le cadre des groupes de travail qui auront à présenter leurs conclusions très prochainement.

M. le président. La parole est à M. Patrick Ollier.

M. Patrick Ollier. Monsieur le ministre, votre budget est un bon budget. Il n'en reste pas moins que dans ce bon budget il y a politiquement une zone de montagne et notamment les crédits affectés aux « actions spécifiques en zones défavorisées » y prennent une place très limitée.

Vous crédits augmentez de 17,8 p. 100, soit 46,8 milliards de francs, mais la plus grande partie de ces crédits sont va à la direction du R.A.P.S.A. et même si l'ensemble des concours publics à l'agriculture progressent de 21,5 p. 100 pour atteindre 1 585,5 milliards, ce sont seulement 65 milliards de francs annuels qui peuvent être affectés à l'action économique agricole.

Nous serions aussi que les crédits du chapitre 44-80 de l'article 50 de votre budget sont, hélas, très orientés en hausse. Je me permets de vous rappeler, monsieur le ministre, que c'est sur cette ligne que sont financés les aides aux actions de sélection en zone de montagne : cavaille laitière, cavaille de performance ovine, insémination artificielle, teurage en ferme, etc.

Cette diminution de plus de 50 p. 100 des crédits, qui s'ajoute à une hausse déjà très importante depuis 1961, va hypothéquer encore un peu plus la sélection et, je le crains, la qualité de ces services ruraux des élevages de montagne. Je vous demande donc de bien vouloir faire un effort pour participer au financement de ces zones.

Par ailleurs, concernant le financement des bâtiments d'élevage, il est à craindre — c'est une crainte d'ordre technique, bien sûr — que le cumul des subventions « bâties » réservés aux zones de montagne et des crédits prévus pour la mise aux « constructions » des bâtiments d'élevage prévus sur la majeure ligne budgétaire — article 50, chapitre 61-40 — ne crée une confusion avec ce qui transfère hors zone de « zone des crédits « bâtiments d'élevage ». C'est ce que redoutent les élus de la montagne. Je vous demande donc d'une vigilance, monsieur le ministre, pour éviter ce risque de transfert.

La campagne est aussi un peu la venue d'exploitance de la planification : 300 000 exploitations en voie de disparition en 1970, grâce au tourisme rural, au commerce et à l'industrie, ou comme salariaés. Et si nous sommes d'accord, c'est à l'origine de son abandonnement à la fois sur les exploitations agricoles vivées en 1968. Il y a certainement une certaine part, et pas négligeable, dans la prise en compte des problèmes sociaux de la planification. Hélas, depuis cinq ans, plus rien n'a été fait.

Monsieur le ministre, je vous demande d'excuser les décisions qui sont en cours de préparation à la suite du C.I.A.T. Je sais que vous aurez à cœur de le faire, car en tant que élu d'une zone où la planification peut constituer un certain développement vous êtes sensible à ce problème. Je serais heureux que vous puissiez m'indiquer des suites que vous allez lui donner.

Enfin, dans le cadre des réflexions engagées par les groupes de travail initiés par le Premier ministre, une réévaluation de 20 p. 100 de l'ISM a été proposée. La hausse de 3 p. 100 prévue dans le budget que vous nous présentez est largement insuffisante, même si l'on tient compte du premier coup-pêche du collectif d'avril dernier.

M. Bernard Carayon. C'est très peu !

M. Patrick Ollier. Je reconnais l'effort qui a été fait en avril dernier, mais cela ne permettra ni de réactualiser cette prime ni de couvrir la perte de pouvoir d'achat pour ces agriculteurs. Je souhaiterais donc, monsieur le ministre, que vous consacriez un effort supplémentaire en faveur de l'agriculture particulièrement défavorisée de nos zones de montagne. Les élus de la montagne et les agriculteurs de ces zones vous font confiance pour les aider. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'Agriculture et de la pêche. Monsieur le député, nous sommes souvent entrainés de ces questions et vous savez combien notre agriculture est plurielle. Il y a « des » y a plusieurs dans notre pays. On ne peut traiter l'agriculture — française d'une façon uniforme et celle des zones défavorisées, des zones de montagne notamment, doit faire l'objet d'une politique différenciée. Il est donc nécessaire d'imaginer des interventions adaptées sur certaines que nous rencontrons dans ces zones difficiles.

Vous indiquez que certaines lignes budgétaires ne sont pas suffisamment abondées. Nous verrons dans le cadre de l'aide communautaire la contremesure se développer. Quant au risque d'un transfert hors zone montagne des crédits « bâtiments d'élevage », mes collaborateurs en ont indiqué que il n'y avait pas d'acquiescement à avoir.

S'agissant de la planification, c'est une des priorités pour vos régions difficiles. J'ai déjà eu l'occasion de dire que l'on ne pourrait imaginer de traiter tel type de territoire de la même façon qu'un autre secteur dans des régions à faible densité démographique ou sur le plan de la Méditerranée — je pense à certaines zones marginales. Il est nécessaire que cette planification évite les agriculteurs mais aussi les non-agriculteurs, et notamment les commerçants ruraux.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'Agriculture et de la pêche. Cela concerne l'ensemble des activités et il en donne nécessairement des dispositions législatives qui favorisent son développement et qui permettent le maintien d'un maximum de personnes sur nos territoires difficiles.

M. Bernard Carayon. Très bien !

M. le ministre de l'Agriculture et de la pêche. Je vous remercie, monsieur Ollier, d'avoir posé cette question. Vous savez que je partage vos opinions sur ce dossier et que je suis prêt à le faire évoluer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la Démocratie Française et du Centre et du groupe du Rassemblement, à la République.)*

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

Mes chers collègues, je prie ceux d'entre vous à qui j'ai demandé d'écourter leurs propos de m'en excuser.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Agriculture et pêche » des états B et C.

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 149 575 401 francs ;

« Titre IV : 7 112 849 855 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 88 300 000 francs ;

« Crédits de paiement : 27 040 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 272 300 000 francs ;

« Crédits de paiement : 561 467 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. M. Vasseur a présenté un amendement, n° 39 rectifié, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits du montant des dotations afférentes à la formation professionnelle des adultes et à l'animation rurale.

« Majorer les crédits du montant des dotations afférentes à la formation professionnelle des adultes et à l'animation rurale. »

La parole est à M. Philippe Vasseur.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour l'agriculture. Cet amendement ainsi que les deux qui suivent tendent à améliorer la lisibilité du « bleu » sur l'agriculture. C'est le principal élément d'information qui est remis aux parlementaires. Or il est parfois difficile à utiliser.

Par exemple, page 29, le chapitre 43-23 - « Actions de formation et actions éducatives en milieu rural » - regroupe notamment les crédits consacrés aux foyers ruraux dont il a été question à plusieurs reprises aujourd'hui et dont il n'est pas utile de rappeler l'action puisque d'autres l'ont fait mieux que je ne pourrais le faire maintenant.

Il convient de faire apparaître clairement les dotations qui sont réservées à l'animation rurale et à la formation professionnelle des adultes. Elles sont actuellement « noyées » dans l'article 10 dudit chapitre qui regroupe toutes sortes d'actions : l'animation rurale, la formation des adultes, les stages quarante heures, les stages six mois, la promotion collective, etc. Il est d'autant plus difficile de suivre l'évolution de ces différentes actions à l'intérieur de cet article que les arbitrages budgétaires n'y sont effectués qu'au dernier moment. C'est le rôle des parlementaires de chercher à y voir plus clair. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'U. pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. Je pense, monsieur Vasseur, que la commission des finances n'a pas examiné cet amendement ?

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. En effet, monsieur le président, et le rapporteur spécial ne peut donc se prononcer !

M. le président. Je m'en doutais. (Sourires.)

Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je suis prêt à apporter toutes précisions sur l'affectation des crédits du chapitre 43-23, non sans observer d'abord qu'un changement de nomenclature doit s'apprécier en fonction de l'opportunité. Or, en ce domaine, je l'ai déjà indiqué en répondant à différents intervenants, je souhaite procéder, avec les autres départements ministériels, à un examen attentif de l'ensemble de la politique de soutien de l'État au fonctionnement des organisations nationales et locales, dans le secteur tant agricole que rural.

Il conviendra de prendre ensuite les décisions qui devront en découler.

En ce qui concerne l'amendement n° 39 rectifié, je ne suis pas certain qu'il soit véritablement recevable. En outre, j'ai l'impression qu'il n'a pas de portée réelle. Cependant, à ce stade, je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée.

M. le président. Monsieur le ministre, j'ai entendu votre déclaration et j'ai noté que le Gouvernement se contentait d'émettre des réserves.

Je mets aux voix l'amendement n° 39 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. M. Vasseur a présenté un amendement, n° 40 deuxième rectification, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits du montant de la dotation afférente aux primes compensatrices à la perte de revenu résultant du boisement des terres agricoles.

« Majorer les crédits du montant de la dotation afférente aux primes compensatrices à la perte de revenu résultant du boisement des terres agricoles. »

La parole est à M. Philippe Vasseur.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Dans ce cas précis, il s'agit de faire apparaître les crédits afférents à la politique d'aide au boisement des terres agricoles. Parmi les mesures d'accompagnement de la réforme de la PAC, on distingue trois volets : les préretraites, les mesures agro-environnementales et le boisement de terres agricoles. Les crédits relatifs aux préretraites et aux mesures agro-environnementales sont bien identifiés dans le « bleu ». Il serait donc normal qu'il en soit également ainsi pour les mesures concernant le boisement des terres agricoles.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 40, deuxième rectification.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV, modifié par les amendements adoptés.

Je constate que le groupe socialiste et le groupe communiste votent contre.

(Le titre IV, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. M. Vasseur a présenté un amendement, n° 41 rectifié, ainsi rédigé :

« Sur le titre VI de l'état C, réduire les crédits du montant de la dotation afférente aux subventions d'investissement au boisement des terres agricoles.

« Majorer les crédits du montant de la dotation afférente aux subventions d'investissement au boisement des terres agricoles. »

La parole est à M. Philippe Vasseur.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. J'ai déjà défendu cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je m'en remets de nouveau à la sagesse de l'Assemblée.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 41 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI, modifiés par l'amendement n° 41 rectifié.

Je constate que le groupe socialiste et le groupe communiste votent contre.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI, ainsi modifiés, sont adoptés.)

BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES

M. le président. J'appelle les crédits du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 32, au titre des services votés, au chiffre de 88 865 568 529 francs.

Je constate que le groupe socialiste et le groupe communiste votent contre.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédits inscrite au paragraphe II de l'article 33, au titre des mesures nouvelles au chiffre de moins 453 568 529 francs.

(La réduction de crédits est adoptée.)

Après l'article 52

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle l'amendement n° 47, tendant à insérer un article additionnel après l'article 52.

Cet amendement, présenté par MM. Vasseur, Carré, Landrain et Pintat, est ainsi rédigé :

« Après l'article 52, insérer l'article suivant :

« I. - A compter du 1^{er} janvier 1995, l'article 1609 novodécies du code général des impôts est supprimé.

« II. - La perte de recettes pour le BAPSA, qui résulte de cette suppression, est compensée à due concurrence par l'augmentation de la cotisation de T... prévue à l'article 1609 septidécies du code général des impôts.

« III. - La perte de recettes pour le budget général est compensée par l'augmentation des droits prévus à l'article 575 du code général des impôts. »

La parole est à M. Philippe Vasseur.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Cet amendement vise à supprimer la taxe forestière destinée au BAPSA. Je pense qu'il est inutile de rappeler à nouveau la crise que traverse le monde forestier. Le rendement de cette taxe pour 1994 est estimé à 117 millions de francs, ce qui représente à peine plus du millième des ressources du budget annexe. On peut donc imaginer aisément que ce dernier pourra survivre à cette perte ! La suppression ne serait que justice puisque les forestiers ne sont pas des ayants droit des prestations sociales agricoles.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je ne peux pas retenir cet amendement qui vise à supprimer la taxe sur les produits forestiers alimentant le BAPSA. Sur le plan de la procédure, il porte sur les ressources fiscales et relève donc de la première partie de la loi de finances. A ce stade de la discussion budgétaire, il n'est donc pas recevable.

Sur le fond, cette taxe, dont le produit attendu pour 1994 est, en effet, de 117 millions de francs, est assise sur la valeur des bois produits en France ou importés. Versée par les industries de première transformation, elle est répartie sur les fournisseurs ou les utilisateurs.

Je ne sous-estime nullement les difficultés que traverse actuellement la filière bois. Pour en tenir compte, le Gouvernement a pris en mai dernier une série de mesures, dont le report de paiement jusqu'en décembre de la taxe BAPSA sur les produits forestiers. Mais si je ne peux accepter cet amendement, je suis disposé à revoir les problèmes que pose cette taxe à la filière, en concertation avec ses divers représentants. Je souhaite qu'en attendant M. Vasseur retire cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Philippe Vasseur.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. J'ai un petit point de désaccord avec M. le ministre. Cet amendement est recevable puisque, comme il est dit dans le premier paragraphe, il ne s'applique qu'à compter du 1^{er} janvier 1995, et qu'il n'a donc pas d'incidence sur l'équilibre budgétaire de 1994. D'ailleurs, la commission des finances l'a jugé recevable. Cela dit, monsieur le ministre, les explications que vous venez de donner et l'engagement que vous venez de prendre me satisfont. Par conséquent, dans un souci de concertation et pour vous être agréé, je retire cet amendement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Yves Le Déaut. Je le reprends !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 47 repris par M. Le Déaut.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et de la pêche et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président. J'ai reçu, le 20 octobre 1993, de M. le Premier ministre, un projet de loi constitutionnelle relatif aux accords internationaux en matière de droit d'asile.

Ce projet de loi constitutionnelle, n° 645, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu, le 21 octobre 1993, de M. Jean-Pierre Philibert, un rapport, n° 646, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi constitutionnelle relatif aux accords internationaux en matière de droit d'asile (n° 645).

4

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ADOPTÉS PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 21 octobre 1993, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux recours en matière de passation de certains contrats de fournitures et de travaux dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications.

Ce projet de loi, n° 647, est renvoyé à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 21 octobre 1993, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, relatif à la sécurité des manifestations sportives.

Ce projet de loi, n° 648, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 n° 536 (rapport n° 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Coopération

Annexe n° 11 (Coopération) de M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial ;

Avis n° 582 au nom de la commission des affaires étrangères.

- Tome VI (Coopération) de M. Henry Jean-Baptiste.

Avis n° 583 au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.

- Tome II (Coopération) de M. Michel Voisin.

Intérieur et aménagement du territoire : aménagement du territoire.

Annexe n° 30 (Intérieur et aménagement du territoire : aménagement du territoire) de M. Jean-Jacques de Peretti, rapporteur spécial.

Avis n° 585 au nom de la commission de la production et des échanges.

- Tome XIV (Intérieur et aménagement du territoire : aménagement du territoire) de M. Arsène Lux.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

Votes par scrutin public reportés par décision de la Conférence des présidents

Mardi 26 octobre 1993, après-midi, après la communication hebdomadaire du Gouvernement : vote sur les crédits au titre III de la ligne « Industrie et postes et télécommunications ».

Mardi 2 novembre 1993 après-midi, après la communication hebdomadaire du Gouvernement ; explications de vote et vote sur l'ensemble du projet de loi constitutionnelle relatif aux accords internationaux en matière de droit d'asile.

La séance est levée.

(La séance est levée, le vendredi 22 octobre 1993, à zéro heure trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PRIORITAIRE

Il résulte d'une lettre de M. le ministre chargé des relations avec l'Assemblée nationale, communiquée à l'Assemblée au cours de la deuxième séance du mercredi 20 octobre 1993, que le Gouvernement fixe comme suit l'ordre du jour prioritaire du mercredi 27 octobre 1993 :

Mercredi 27 octobre 1993 (*) le matin, à neuf heures trente l'après-midi, à quinze heures après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi constitutionnelle relatif aux accords internationaux en matière de droit d'asile.

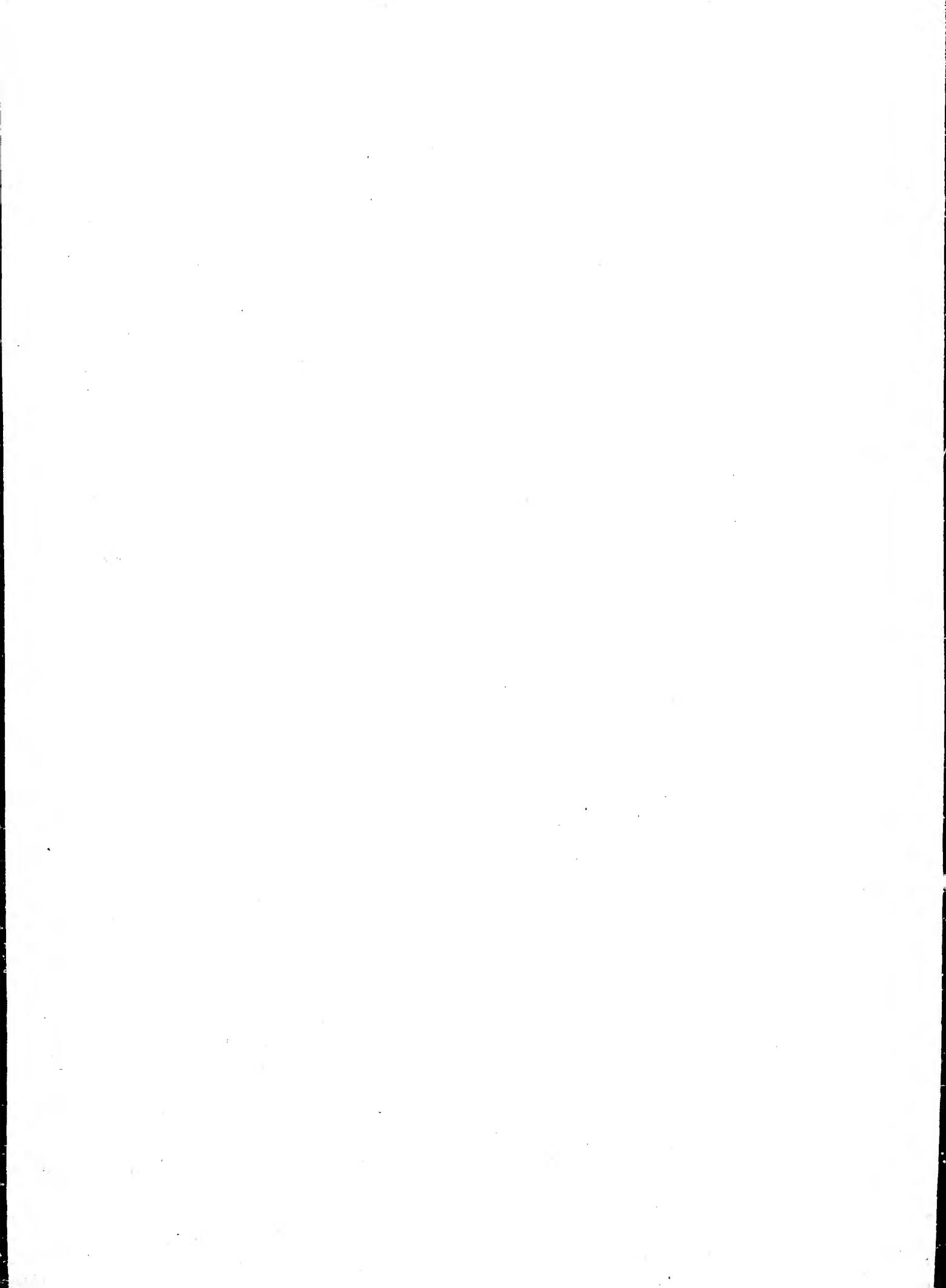
Par ailleurs, la conférence des présidents a décidé que les explications de vote et le vote par scrutin public sur le projet de

loi constitutionnelle auront lieu le mardi 2 novembre 1993, après-midi, après la communication hebdomadaire du Gouvernement.

**CONVOCAION
DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS**

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 26 octobre 1993, à 19 heures, dans les salons de la présidence.

(*) Initialement prévue le mercredi 27 octobre 1993, la discussion des crédits relatifs au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle est reportée au samedi 6 novembre, matin et après-midi, et celle des crédits de la communication en tête de l'ordre du jour du lundi 15 novembre 1993.



A B O N N E M E N T S

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.
03	Compte rendu 1 an	114	912	
33	Questions 1 an	177	594	
83	Table compte rendu 1 an	55	95	
93	Table questions 1 an	54	193	
	DEBATS DU SENAT :			Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
05	Compte rendu 1 an	104	574	
35	Questions 1 an	103	375	
85	Table compte rendu 1 an	55	89	
95	Table questions 1 an	34	57	
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75227 PARIS CEDEX 15 Téléphone : STANDARD : (2) 40-58-75-00 A B O N N E M E N T S : (1) 40-59-77-77 T E L E X : 201176 F DJJO-PARIS
07	Série ordinaire 1 an	704	1 707	
27	Série budgétaire 1 an	213	334	
	DOCUMENTS DU SENAT :			
05	Un an 1 an	703	1 668	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3,50 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

